

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3149

29 octobre 2014

SOMMAIRE

All In One Technologies S.A.	151111	HOD Investments S.A. SPF	151120
ALR International Investments S.A.	151106	Hospitality Consulting Group S.à r.l.	151114
Aquarius S.a.	151106	ICE (Internal Control Expertise)	151111
A.T.T.C. Directors S.à r.l.	151110	Indigo Real Estate 4 S.à r.l.	151108
BA & B Investissement S.A.	151109	Indigo Real Estate 5 S.à r.l.	151108
BO Fund II	151117	Indira S.à r.l.	151112
Brabant S.A.	151107	INTEBEL Holding S.A.	151112
Bureau d'Assurances Steffen Jos	151106	International Financial Investments S.à r.l. SPF	151112
Cavern S.A.	151107	Isogone S.à r.l.	151112
Chatlet S.A.	151111	Jado Holding Company S.A. SPF	151115
ChemCore S.A.	151107	Jupiter International Holdings S.à r.l.	151112
Class Immo S.A.	151108	K5 Holdings A.G.	151115
Clayax Acquisition Luxembourg 1 S.à r.l.	151107	King's Court International Holding S.A. SPF	151115
Cloud JV S.à r.l.	151109	KKR Gaudi S.à r.l.	151113
Epic Holdco S.à r.l.	151134	Kualibat S.à r.l.	151110
ETV Capital S.A.	151108	La Tarasque Luxembourg S.à r.l.	151115
Fortuna S.à r.l.	151110	Les Portes du Terroir S.A.	151147
Games & Movies S.A.	151114	Linvest S.A.	151116
Games & Movies S.A.	151114	Lutsinia SA	151110
Générale Plastique Sàrl	151113	Meridian Group Investments S.à r.l.	151129
German Core Investments S.à r.l.	151113	My Cut S.à r.l.	151109
GFI PSF	151148	Northstar Management Holdings S.à r.l.	151109
GFM (CE) S.A.	151113	PI-TE S.A.	151106
GL Europe Bootle S.à r.l.	151107	Play City I S.à r.l.	151106
Grand Vianden S.A.	151114	SYD S.à r.l.	151150
Gresham Holding S.A.	151114	Two Snowhill Birmingham S.à r.l.	151123
Griffin High Street S.à r.l.	151113		
HEDF II Birmingham S.à r.l.	151123		
High Sky S.A.	151114		

PI-TE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 102.753.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PI-TE S.A.

Référence de publication: 2014150324/10.

(140171801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Play City I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4306 Esch-sur-Alzette, 97, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 155.665.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014150327/10.

(140171181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

ALR International Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 129.409.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014150562/11.

(140171896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Aquarius S.a., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 93.375.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014150571/11.

(140172789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Bureau d'Assurances Steffen Jos, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4929 Hautcharage, 3, rue du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 75.461.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Bureau d'Assurances Steffen Jos

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014150594/12.

(140172290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

GL Europe Bootle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25a, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 190.197.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 septembre 2014.
Référence de publication: 2014148815/10.
(140169991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Cavern S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 151.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014148664/10.
(140169427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

ChemCore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 57.934.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 septembre 2014.
Référence de publication: 2014150629/11.
(140171821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Clayax Acquisition Luxembourg 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 308.818.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 150.282.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 septembre 2014.
Référence de publication: 2014150631/11.
(140171908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Brabant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 9.974.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 septembre 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Référence de publication: 2014150614/12.
(140172599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Indigo Real Estate 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 188.025.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69353 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014148869/10.

(140169423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Indigo Real Estate 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 188.029.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69354 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014148872/10.

(140169697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Class Immo S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 130.390.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire tenue en date du 4 avril 2014 que:

L'assemblée décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes détenu par la société EP INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social au 20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B130.232.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2020.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2014149372/14.

(140170777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

ETV Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 96.982.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 26 septembre 2014, que:

- la démission de Messieurs Ian Kent et Simon Barnes a été acceptée avec effet Immédiat;
- Madame Alexandra Fantuz, née le 25 septembre 1974 à Hayange (France) avec adresse professionnelle au 51, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg a été nommée administrateur de la Société avec effet au 26 septembre 2014 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015; et
- Monsieur Rolf Caspers, né le 12 mars 1968 à Trèves (Allemagne) avec adresse professionnelle au 51, avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg a été nommé administrateur avec effet au 26 septembre 2014 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) SA

Référence de publication: 2014150026/20.

(140171803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

My Cut S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3238 Bettembourg, 49, rue de l'Indépendance.
R.C.S. Luxembourg B 163.326.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Bettembourg, le 25 septembre 2014.
Référence de publication: 2014149006/10.
(140169602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

Northstar Management Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 189.016.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69058 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014149016/10.
(140169653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 septembre 2014.

BA & B Investissement S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 63.424.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu le 27 mars 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme BA & B Investissement S.A., dont le siège social à L-1750 Luxembourg, 66, Avenue Victor Hugo, a été dénoncé en date du 20 septembre 2005, RCS B 63.424 et mis les frais à la charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Thomas Held
Liquidateur

Référence de publication: 2014149334/16.
(140170384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Cloud JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 190.192.

EXTRAIT

Par résolutions écrites en date du 24 septembre 2014 l'associé de la Société a:

- pris connaissance de la démission de Wolfgang Zettel de son mandat de gérant B de la Société avec effet au 24 septembre 2014;
- nommé Mélanie Leist, née le 17 septembre 1984 à Sarreguemines, France et résidant professionnellement au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet au 25 septembre 2014 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2014149360/18.
(140170273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Kualibat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3858 Schifflange, 22, rue Denis Netgen.
R.C.S. Luxembourg B 158.960.

Le Bilan au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014149532/10.

(140170369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

Lutsinia SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R.C.S. Luxembourg B 85.598.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2014149554/10.

(140170412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2014.

A.T.T.C. Directors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 59.362.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. (Advisors in Trust and Tax Consultants) s.a.

Le Gérant

J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014150530/13.

(140172456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Fortuna S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 184.971.

En date du 14 août 2014, les cessions de parts suivantes ont eu lieu:

- l'associé Keyhaven Capital Partners III, L.P., avec siège social au 1, Maple Place, W1T 4BB London, Royaume-Uni, a transféré 4,167 «Anteile» à Blue Colibri Capital Partners Fund II SCA, SICAV-SIF, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, qui les acquiert;

- l'associé Keyhaven Capital Partners III B, L.P., avec siège social 1, Maple Place, W1T 4BB London, Royaume-Uni, a transféré 4,167 «Anteile» à Blue Colibri Capital Partners Fund II SCA, SICAV-SIF, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, qui les acquiert;

En conséquence, les associés de la société sont les suivants:

- Keyhaven Capital Partners III, L.P., précité, avec 2,083 «Anteile»

- Keyhaven Capital Partners III B, L.P., précité, avec 2,083 «Anteile»

- Blue Colibri Capital Partners Fund II SCA, SICAV-SIF, précité, avec 8,334 «Anteile»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Référence de publication: 2014150038/21.

(140171031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

ICE (Internal Control Expertise), Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 130.213.

Les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 juin 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014150903/11.

(140172075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Chatlet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 104.499.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 12 septembre 2014 que:

- 1) Le siège social de la Société est fixé avec effet immédiat à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch,
- 2) Monsieur Patrick CHAIGNE, demeurant à 13, rue Paul Elvard, F-24200 SARLAT-LA-CARNETY, a été nommé aux fonctions de liquidateur de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014150514/14.

(140171766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

All In One Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 35, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 141.675.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à Munsbach le 14 juillet 2014

En date du 14 juillet 2014, les actionnaires de la société anonyme All In One Technologies se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à son siège social à Munsbach. La séance est ouverte à 10:00 heures sous la présidence de Monsieur Mike Hein.

Monsieur le Président constate, qu'il résulte de la liste des présences, que le capital social est entièrement représenté. La liste des présences se trouve déposée au bureau et restera annexée au procès-verbal.

Le Président constate, que l'Assemblée peut valablement décider sur les différents points retenus à l'ordre du jour.

Après la vérification des présences et de la convocation, le Président désigne comme secrétaire Monsieur Charles Hames, L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Maggy Hein.

Monsieur le Président expose, que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour, le transfert du siège social de la société du n° 22, rue Gabriel Lippmann au n° 35, rue Gabriel Lippmann à L - 5365 Munsbach.

Tous les faits exposés par Monsieur le Président sont vérifiés et reconnus exacts par l'Assemblée.

Délibération:

L'assemblée aborde l'ordre du jour. Monsieur le Président expose les raisons qui ont motivé les points à l'ordre du jour.

Après discussion, l'Assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du n° 22, rue Gabriel Lippmann à L- 5365 Munsbach au n° 35, rue Gabriel Lippmann à L - 5365 Munsbach.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10:30 heures.

Munsbach, le 14 juillet 2014.

Mike HEIN / Carlo HEIN / Maggy Hein / Charles HAMES

Administrateur / Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014150512/29.

(140171375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Indira S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8081 Bertrange, 32, rue de Mamer.
R.C.S. Luxembourg B 122.667.

Le bilan arrêté au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 29 septembre 2014.

Référence de publication: 2014150913/10.

(140172176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

INTEBEL Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2316 Luxembourg, 134, boulevard du Général Patton.
R.C.S. Luxembourg B 29.950.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014150915/10.

(140172523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Isogone S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 121.852.

Dépôt rectificatif pour l'exercice social 2013; Numéro de dépôt initial (L140159899)

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jean-Philippe Bolly.

Référence de publication: 2014150927/11.

(140171844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Jupiter International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 161.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Jupiter International Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014150932/11.

(140172315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

International Financial Investments S.à r.l. SPF, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 175.209.

Les comptes annuels du 24 janvier 2013 au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014150891/12.

(140172286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Générale Plastique Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 24.474.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014150850/10.

(140172489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

German Core Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 171.637.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GERMAN CORE INVESTMENTS S.à r.l

Référence de publication: 2014150853/10.

(140171956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

GFM (CE) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 101.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Référence de publication: 2014150858/10.

(140172046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

KKR Gaudi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingegrund.

R.C.S. Luxembourg B 182.146.

Rectificatif du dépôt L140135416

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014150961/11.

(140172336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Griffin High Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.672.

Les comptes annuels audités au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014150866/13.

(140172697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Games & Movies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 256, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 95.354.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014150840/9.
(140171840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Games & Movies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 256, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 95.354.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014150839/9.
(140171839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Grand Vianden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 105.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014150863/9.
(140171934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Gresham Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 69.833.

Les comptes annuels au 30.09.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014150865/9.
(140172232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

High Sky S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.
R.C.S. Luxembourg B 104.666.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014150881/9.
(140171929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Hospitality Consulting Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 91.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014150883/9.
(140172081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

K5 Holdings A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 156.042.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour K5 Holdings A.G.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014150967/11.

(140172390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Jado Holding Company S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 31.473.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Nico Patteet / Koen Van Huynegem

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014150933/13.

(140172461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

La Tarasque Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 156.106.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014150971/14.

(140172352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

King's Court International Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 64.935.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

Gérant / Gérant

N. Patteet / K. Van Huynegem

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014150960/16.

(140172459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Linvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 67.273.

L'an deux mille quatorze, le treize août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société LINVEST S.A., ayant son siège social à 3 avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 67.273 (la «Société»),

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 novembre 1998, publiée au Mémorial C numéro 79 du 9 février 1999,

dont les statuts ont été modifiés, pour la dernière fois, suite à une assemblée générale sous seing privé, tenue le 18 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 846 du 17 novembre 2000 (publié par extrait).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Arlette Siebenaler, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trente mille (30.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de sept millions quatre cent trente-six mille huit cent cinq euros et soixante-quatorze cents (EUR 7.436.805,74) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent acte, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social à concurrence de cinq cent soixante-trois mille cent quatre-vingt-quatorze euros et vingt-six cents (EUR 563.194,26) pour le porter de son montant actuel de sept millions quatre cent trente-six mille huit cent cinq euros et soixante-quatorze cents (EUR 7.436.805,74) à huit millions d'euros (EUR 8.000.000) par apport en numéraire de son actionnaire unique, sans création d'actions nouvelles;

2) Suppression dans les Statuts de toute référence au capital autorisé, à compter de ce jour;

3) Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent;

4) Divers.

Première Résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent soixante-trois mille cent quatre-vingt-quatorze euros et vingt-six cents (EUR 563.194,26) pour le porter de son montant actuel de sept millions quatre cent trente-six mille huit cent cinq euros et soixante-quatorze cents (EUR 7.436.805,74) à huit millions d'euros (EUR 8.000.000) sans création d'actions nouvelles, mais par augmentation de la valeur intrinsèque des actions existantes.

Souscription et paiement

L'actionnaire unique, représenté par Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera également annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

déclare par la présente libérer intégralement l'augmentation de capital par un apport en numéraire d'un montant de cinq cent soixante-trois mille cent quatre-vingt-quatorze euros et vingt-six cents (EUR 563.194,26).

Le montant de cinq cent soixante-trois mille cent quatre-vingt-quatorze euros et vingt-six cents (EUR 563.194,26) est dès à présent à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième Résolution

L'assemblée décide de supprimer toute référence au capital autorisé dans les Statuts, à compter de ce jour.

Troisième Résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article cinq est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à huit millions d'euros (EUR 8.000.000), représenté par trente mille (30.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi. En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propriété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propriété sera déterminée par la valeur de la pleine propriété des actions et par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux tables de mortalité en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de deux mille Euros (2.000.- EUR).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 août 2014. Relation: LAC/2014/39262. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Référence de publication: 2014147510/80.

(140167978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

BO Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 79.057.

L'an deux mille quatorze, le onze juillet.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «BO FUND II», une société d'investissement à capital variable avec siège social à 5 allée Scheffer L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 28 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 5 janvier 2001 sous le numéro 14, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79057.

L'assemblée est déclarée ouverte à 11 heures sous la présidence de Madame Alexandra Schmitt, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Lisa Sold, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Marie Bernot, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente a exposé et prié le notaire soussigné d'acter que:

I. L'Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour et publiés:

- au Mémorial C, dans le «Luxemburger Wort» et dans le Tageblatt, en date des 6 et 24 juin 2014.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'article 29 des statuts comme suit:

«En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Les opérations de liquidation seront conduites conformément à la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif.

Les produits nets de liquidation correspondant à chaque Compartiment seront distribués par les liquidateurs aux actionnaires de chaque Compartiment proportionnellement à leur part dans le(s) Compartiment(s) respectif(s).

L'Assemblée Générale des actionnaires de n'importe quel Compartiment peut à tout moment et sur avis du Conseil décider, sans quorum et à la majorité des votes présents ou représentés, la liquidation d'un Compartiment. En outre, au cas où les Avoirs Nets de n'importe quel Compartiment tomberaient en-dessous de 10 millions de francs suisses ou l'équivalent dans la devise du Compartiment, particulièrement dans le cas d'une modification de la situation politique et/ou économique, et chaque fois que l'intérêt des actionnaires du même Compartiment le demanderait, le Conseil sera en droit, en vertu d'une résolution dûment motivée, de décider la liquidation du même Compartiment. Les actionnaires seront avisés, par le Conseil ou informés de sa décision de liquider dans les mêmes formes que pour les convocations aux assemblées générales des actionnaires. Le produit net de liquidation sera payé aux actionnaires concernés à proportion des actions qu'ils détiennent. Le produit de liquidation qui n'aura pas été distribué au moment de la clôture de la procédure de liquidation sera tenu en dépôt auprès du Dépositaire pendant une durée de six mois. A l'expiration de cette période, les avoirs non-réclamés seront déposés sous la garde de la Caisse de Consignation au bénéfice des actionnaires non-identifiés. Toute résolution du Conseil, soit de liquider un Compartiment, soit de convoquer une Assemblée Générale pour décider d'une liquidation d'un Compartiment, entraînera la suspension automatique de la computation de la Valeur Nette d'Inventaire des actions du Compartiment concerné, de même que la suspension de tous ordres de rachat, souscription ou conversion, en suspens ou non.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites dans le paragraphe ci-dessus relatif à la liquidation d'un Compartiment, le Conseil d'administration pourra décider d'apporter les avoirs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment au sein de la Société ou à ceux d'un autre organisme de placement collectif ("OPC") de droit luxembourgeois organisé conformément aux dispositions de la loi du 17 décembre 2010 portant sur les OPC (la «Loi de 2010») ou de la Loi de 2007 (le «nouveau Compartiment»), et de requalifier les actions de la classe concernée comme actions d'une autre classe (suite à une division ou à une consolidation, si nécessaire).

Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite dans le paragraphe ci-dessus (laquelle publication mentionnera, en outre, les caractéristiques du nouveau Compartiment), un mois avant la date d'effet de la fusion afin de permettre aux actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, pendant cette période. A l'expiration de cette période, la décision de fusion engagera l'ensemble des actionnaires qui n'auront pas fait usage de cette prérogative.

Le conseil d'administration peut également, dans les mêmes circonstances que décrites ci-dessus décider d'allouer les avoirs et engagements d'un Compartiment à un OPC étranger.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'administration par les paragraphes précédents, l'Assemblée Générale des actionnaires d'un ou plusieurs Compartiments pourra, à tout moment et sur avis du Conseil, apporter les actifs et engagements attribuables au(x) Compartiment(s) concerné(s) à un autre Compartiment au sein de la Société ou à un autre OPC de droit luxembourgeois visé ci-dessus. Tous les actionnaires concernés seront avisés par le Conseil. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales et les résolutions portant sur ces apports pourront être adoptées par le vote favorable de la majorité simple des voix valablement exprimées, et qui pour éviter tout doute, n'incluent pas les abstentions, vote blancs et nuls.

Néanmoins, en cas de fusion avec un OPC de droit luxembourgeois de type contractuel (fonds commun de placement) ou avec un OPC de droit étranger, l'accord unanime des actionnaires des Compartiments concernés devra être obtenu ou les résolutions prises par l'Assemblée ne lieront que les actionnaires qui ont voté en faveur de la fusion.

En tout cas, les actionnaires du Compartiment absorbé auront la possibilité de racheter leurs actions libres de charges, pendant une période d'un mois, délai qui court à partir de l'information de la décision de fusion, étant entendu qu'à l'expiration de cette période, la décision de fusion obligera tous les actionnaires qui n'auront pas usé de cette prérogative. Mis à part la clôture de toute procédure de fusion, le réviseur d'entreprise de la Société rapportera sur la manière de conduite de la procédure entière et il certifiera la parité d'échange des actions.

Tous les actionnaires concernés par une décision définitive de liquidation d'un Compartiment ou par la fusion de compartiments seront notifiés personnellement si les actions concernées sont nominatives et/ou avertis par publication (comme pour les Assemblées Générales Ordinaires) si les actions concernées sont au porteur.»

2. Divers.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants resteront également annexées au présent acte.

IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les 3.376.495,5861 actions en circulation, 6.700 actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée.

La Présidente informe l'Assemblée Générale qu'une première assemblée générale extraordinaire et ayant le même ordre du jour que la présente assemblée, s'est tenue en date du 2 juin 2014 et que les conditions de quorum pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies.

La présente Assemblée peut donc valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1015.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier l'article 29 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Les opérations de liquidation seront conduites conformément à la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 sur les organismes de placement collectif.

Les produits nets de liquidation correspondant à chaque Compartiment seront distribués par les liquidateurs aux actionnaires de chaque Compartiment proportionnellement à leur part dans le(s) Compartiment(s) respectif(s).

L'Assemblée Générale des actionnaires de n'importe quel Compartiment peut à tout moment et sur avis du Conseil décider, sans quorum et à la majorité des votes présents ou représentés, la liquidation d'un Compartiment. En outre, au cas où les Avoirs Nets de n'importe quel Compartiment tomberaient en-dessous de 10 millions de francs suisses ou l'équivalent dans la devise du Compartiment, particulièrement dans le cas d'une modification de la situation politique et/ou économique, et chaque fois que l'intérêt des actionnaires du même Compartiment le demanderait, le Conseil sera en droit, en vertu d'une résolution dûment motivée, de décider la liquidation du même Compartiment. Les actionnaires seront avisés, par le Conseil ou informés de sa décision de liquider dans les mêmes formes que pour les convocations aux assemblées générales des actionnaires. Le produit net de liquidation sera payé aux actionnaires concernés à proportion des actions qu'ils détiennent. Le produit de liquidation qui n'aura pas été distribué au moment de la clôture de la procédure de liquidation sera tenu en dépôt auprès du Dépositaire pendant une durée de six mois. A l'expiration de cette période, les avoirs non-réclamés seront déposés sous la garde de la Caisse de Consignation au bénéfice des actionnaires non-identifiés. Toute résolution du Conseil, soit de liquider un Compartiment, soit de convoquer une Assemblée Générale pour décider d'une liquidation d'un Compartiment, entraînera la suspension automatique de la computation de la Valeur Nette d'Inventaire des actions du Compartiment concerné, de même que la suspension de tous ordres de rachat, souscription ou conversion, en suspens ou non.

Dans les mêmes circonstances que celles décrites dans le paragraphe ci-dessus relatif à la liquidation d'un Compartiment, le Conseil d'administration pourra décider d'apporter les avoirs d'un Compartiment à ceux d'un autre Compartiment au sein de la Société ou à ceux d'un autre organisme de placement collectif ("OPC") de droit luxembourgeois organisé conformément aux dispositions de la loi du 17 décembre 2010 portant sur les OPC (la «Loi de 2010») ou de la Loi de 2007 (le «nouveau Compartiment»), et de requalifier les actions de la classe concernée comme actions d'une autre classe (suite à une division ou à une consolidation, si nécessaire).

Cette décision sera publiée de la même manière que celle décrite dans le paragraphe ci-dessus (laquelle publication mentionnera, en outre, les caractéristiques du nouveau Compartiment), un mois avant la date d'effet de la fusion afin de permettre aux actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat ou la conversion de leurs actions, sans frais, pendant cette période. A l'expiration de cette période, la décision de fusion engagera l'ensemble des actionnaires qui n'auront pas fait usage de cette prérogative.

Le conseil d'administration peut également, dans les mêmes circonstances que décrites ci-dessus décider d'allouer les avoirs et engagements d'un Compartiment à un OPC étranger.

Nonobstant les pouvoirs conférés au Conseil d'administration par les paragraphes précédents, l'Assemblée Générale des actionnaires d'un ou plusieurs Compartiments pourra, à tout moment et sur avis du Conseil, apporter les actifs et engagements attribuables au(x) Compartiment(s) concerné(s) à un autre Compartiment au sein de la Société ou à un autre OPC de droit luxembourgeois visé ci-dessus. Tous les actionnaires concernés seront avisés par le Conseil. Aucun quorum ne sera requis lors de telles assemblées générales et les résolutions portant sur ces apports pourront être adoptées par le vote favorable de la majorité simple des voix valablement exprimées, et qui pour éviter tout doute, n'incluent pas les abstentions, vote blancs et nuls.

Néanmoins, en cas de fusion avec un OPC de droit luxembourgeois de type contractuel (fonds commun de placement) ou avec un OPC de droit étranger, l'accord unanime des actionnaires des Compartiments concernés devra être obtenu ou les résolutions prises par l'Assemblée ne lieront que les actionnaires qui ont voté en faveur de la fusion.

En tout cas, les actionnaires du Compartiment absorbé auront la possibilité de racheter leurs actions libres de charges, pendant une période d'un mois, délai qui court à partir de l'information de la décision de fusion, étant entendu qu'à l'expiration de cette période, la décision de fusion obligera tous les actionnaires qui n'auront pas usé de cette prérogative.

Mis à part la clôture de toute procédure de fusion, le réviseur d'entreprise de la Société rapportera sur la manière de conduite de la procédure entière et il certifiera la parité d'échange des actions.

Tous les actionnaires concernés par une décision définitive de liquidation d'un Compartiment ou par la fusion de compartiments seront notifiés personnellement si les actions concernées sont nominatives et/ou avertis par publication (comme pour les Assemblées Générales Ordinaires) si les actions concernées sont au porteur.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. SOLD, M. BERNOT, A. SCHMITT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2014. Relation: LAC/2014/33901. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Référence de publication: 2014147200/155.

(140168024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

HOD Investments S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-3372 Leudelange, 15, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 190.356.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le onze septembre,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Cédric Bauer, demeurant au 1, Rue Aristide Briand, L-1263 Luxembourg,

ici représenté par Mademoiselle Anastasia Tyliniski, employée privée, demeurant professionnellement à Leudelange, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 5 septembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que la partie prémentionnée déclare constituer:

Art. 1^{er} . Il est formé une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «HOD Investments S.A. SPF».

Le siège social est établi à Leudelange. Il pourra être transféré à tout autre endroit de la commune de Leudelange par décision du Conseil d'administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

Par actifs financiers il convient d'entendre (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société a également pour objet, en conformité avec la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La Société peut également acquérir, créer, gérer et vendre un portefeuille de brevets ensemble avec tous droits y rattachés. Elle peut entre autres acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat ou de toute autre manière tous titres et brevets et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets par qui et de quelque manière que ce soit, participer à la création et au développement de toute entreprise.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'emprunts obligataires (excepté par voie d'offre publique) et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement ouvert au public.

La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et mille euros (31.000,- EUR) divisé en trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,-EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société réservera ses actions aux investisseurs suivants:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration de la Société par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant son identification. Ces moyens de communication doivent respecter des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à la réunion, dont la délibération devra être retransmise sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par l'intermédiaire de tels moyens de communication sera réputée tenue au siège social de la Société.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier lundi du mois d'avril à 14.00 heures à Leudelange au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. - Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
2. - La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la partie comparante préqualifiée déclare souscrire les actions comme suit:

Monsieur Cédric Bauer, prédésigné,	<u>31 actions</u>
TOTAL: trente et une actions	31 actions

Toutes les actions ainsi souscrites ont été partiellement libérées à concurrence de 25% par des versements en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cent euros (EUR 1.100).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la partie comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Cédric Bauer, précité, né le 7 novembre 1973 à Paris 8e, demeurant au 1, Rue Aristide Briand, L-1263 Luxembourg.

Troisième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire:

«Fiduciaire Kohnen & Associés S.A.» une société anonyme, avec siège social au 62, Avenue de la Liberté, B.P. 1662, L-1930 Luxembourg (R.C.S.

Luxembourg, section B numéro B 114.190).

Quatrième résolution

Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Cinquième résolution

Le siège social est fixé au 15, Rue Léon Laval, L-3372 Leudelange.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg (Grand-Duché de Luxembourg), les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Anastasia Tylnski, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 16 septembre 2014. LAC / 2014 / 42954. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 septembre 2014.

Référence de publication: 2014147426/167.

(140168246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

**Two Snowhill Birmingham S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HEDF II Birmingham S.à r.l.).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 205, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 159.861.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of September.

Before the undersigned Maître Carlo WERSANDT, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

“HEDF II Luxembourg 5 S.à r.l.”, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Commercial Register under number B 159.853,

represented by Mr. Brian GILLOT, lawyer, residing professionally at 14, rue Erasme L-2082 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on September 4th, 2014.

The proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of “HEDF II Birmingham S.à r.l.”, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, incorporated on March 22nd, 2011 pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1450 on July 1st, 2011 (hereafter the “Company”).

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to act the resolutions contained into the agenda:

Agenda

1. Change of the Company's name into “Two Snowhill Birmingham S.à r.l.”, with effect as of the Effective Time (as further defined below);

2. Subsequent amendment of article 2 “Name” of the articles of incorporation of the Company, with effect as of the Effective Time;

3. Amendment of article 4 “Object” of the articles of incorporation of the Company, with effect as of the Effective Time, in order to read as follows:

“ **Art. 4. Object.** The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings from third party lenders) and exchange of properties or securities of companies holding properties and other assets.

The Company may provide financial support to the group of companies to which the Company belongs including without being limited to direct and indirect subsidiaries, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however always within the limitations set forth by applicable Luxembourg laws and regulations”

4. Removal of the requirement of having two different classes of managers of the Company, with effect as of the Effective Time;

5. Subsequent amendment of article 13 “Managers”, article 14 “Powers of the Managers, Meetings of the Managers, Minutes”, article 15 “Delegation of Powers” and article 16 “Representation of the Company” of the articles of incorporation of the Company, with effect as of the Effective Time;

6. Amendment of Article 18 “General Meeting of Shareholders” of the articles of incorporation of the Company, with effect as of the Effective Time;

7. Subsequent amendment of article 22 “Minutes of meetings of the shareholders”; of the articles of incorporation of the Company, with effect as of the Effective Time;

8. Acknowledgement of the resignation of the current class A and class B managers of the Company and granting of discharge, with effect as of the Effective Time;

9. Appointment of the new managers of the Company, with effect as of the Effective Time; and

10. Miscellaneous.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company’s name into “Two Snowhill Birmingham S.à r.l.”, with effect as of the actual transfer of the Company’s shares from the Sole Shareholder to The Prudential Assurance Company LTD, a company incorporated in the United Kingdom with registered number 00015454 and whose registered office is at Laurence Pountney Hill London EC4R 0HH (the “Buyer”), pursuant to the terms of an English law governed agreement for the sale and purchase of the entire issued share capital of the Company, by and between the Sole Shareholder, as seller, and the Buyer, in the presence of the Company, to be entered into on or around the date of this deed (the “Effective Time”).

Second resolution

Further to the foregoing resolution the Sole Shareholder resolves to amend, with effect as of the Effective Time, article 2 “Name” of the articles of incorporation of the Company in order to read as follows:

“ **Art. 2. Name.** The Company will exist under the name “Two Snowhill Birmingham S.à r.l.”.”

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend, with effect as of the Effective Time, article 4 “Object” of the articles of incorporation of the Company in order to read as follows:

“ **Art. 4. Object.** The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings from third party lenders) and exchange of properties or securities of companies holding properties and other assets.

The Company may provide financial support to the group of companies to which the Company belongs including without being limited to direct and indirect subsidiaries, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however always within the limitations set forth by applicable Luxembourg laws and regulations.”.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to remove the requirement of having two different classes of managers of the Company, with effect as of the Effective Time.

Fifth resolution

Further to the foregoing resolution the Sole Shareholder resolves to amend, with effect as of the Effective Time, article 13 “Managers”, article 14 “Powers of the Managers, Meetings of the Managers, Minutes”, article 15 “Delegation of Powers” and article 16 “Representation of the Company” of the articles of incorporation of the Company in order to read as follows:

“ **Art. 13. Managers.** The Company shall be managed by one or several managers, whether Shareholders or not (the “Manager(s)”).

The Manager(s) are appointed by the Shareholders who determine (i) their number, (ii) their remuneration and (iii) the limited or unlimited duration of their mandate.

The Manager(s) will hold office until their successors are elected. They may be re-elected and may be removed at any time, with or without cause, by the Shareholders.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) are not entitled to disclose confidential information of the Company or any Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 14. Powers of Management. Each Manager is vested with powers to individually act on behalf of the Company and to individually perform or authorise all acts of an administrative or a disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg to the Shareholders fall within the competence of any Manager.

Each Manager may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Resolutions of any one Manager shall be recorded in writing and signed by the Manager taking the relevant resolutions.

Resolutions taken by more than one Manager may be taken at meetings of the Managers concerned. Such meetings of the Managers concerned shall be held at the registered office or at such other place as these Managers may from time to time determine. Any Manager may act by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any proxies will remain attached to the minutes of the resolutions taken at such meetings.

Resolutions taken by more than one Manager may be recorded in writing and signed by the Managers taking the relevant resolutions. Such resolutions are proper and valid as if they had been adopted at a meeting of the Managers concerned. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

For the avoidance of doubt, there is no obligation that resolutions of the Company are taken by more than one Manager.

Art. 15. Delegation of Powers. Each Manager may confer certain powers and/or special mandates, including the representation of the Company vis-à-vis third parties to one or several Manager(s), Shareholder(s) or third person(s), any of these acting either alone or jointly.

Art. 16. Representation of the Company. The Company will be bound vis à vis third parties by the sole signature of any Manager."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend, with effect as of the Effective Time, article 18 "General Meeting of Shareholders" of the Company's articles of incorporation in order to read as follows:

" **Art. 18. General meeting of shareholders.** In case of a single shareholder, the sole shareholder shall exercise the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of less than twenty-six (26) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by written vote of the resolutions to be adopted which will be sent by the Managers to the shareholders by fax or electronic mail. In such case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and send it by fax or electronic mail to the Company within fifteen (15) days of receiving the written resolutions.

Where there is more than one shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon a notice by the Managers, the auditors or, shareholders representing half (50%) of the issued capital in compliance with the Law. The notice sent must specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be resolved upon.

Where all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by electronic mail, fax, or post as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Managers, which is final, circumstances of force majeure so require."

Seventh resolution

Further to the foregoing resolutions the Sole Shareholder resolves to amend, with effect as of the Effective Time, article 22 "Minutes of meetings of the shareholders" of the articles of incorporation of the Company in order to read as follows:

" **Art. 22. Minutes of the meetings of the shareholders.** The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or their proxyholders or by the chairman, the secretary and the scrutineer of the meeting if such a bureau has been appointed.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s), as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by any Manager individually.”

Eight resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignations of the following current managers of the Company with effect as of with effect as of the Effective Time (the “Former Managers”) and grants full and irrevocable discharge to each of the Former Managers

Ninth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint the following persons with effect as of the Effective Time as managers of the Company for an undetermined period of time:

- Mr. Peter BAXTER, born June 23rd, 1956 in Newtownards, United Kingdom, with professional address at “M&G Real Estate (Luxembourg) S.A.”, 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr. Hugo HENKES, born February 3rd, 1978 in London, United Kingdom, professional address at City Place House, 55 Basinghall Street, London, EC2V 5DU, United Kingdom.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing persons, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le cinquième jour de septembre;

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

«HEDF II Luxembourg 5 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 205, route d’Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.853,

représentée par Mr. Brian GILLOT, juriste, demeurant professionnellement au 14 rue Erasme L-2082 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration sous seing privé donnée le 4 septembre 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l’enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, est l’associé unique («Associé Unique») de «HEDF II Birmingham S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 205, route d’Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée le 22 mars 2011, suivant acte reçu par Me Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1450 le 1 juillet 2011(ci-après la «Société»),

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159.861.

L’Associé Unique, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions contenues dans l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Changement du nom de la Société en «Two Snowhill Birmingham S.à r.l.», avec effet au Moment de la Prise d’Effet (comme défini ci-dessous);

2. Modification en conséquence de l’article 2 «Dénomination» des statuts de la Société, avec effet au Moment de la Prise d’Effet;

3. Modification de l’article 4 «Objet» des statuts de la Société avec effet au Moment de la Prise d’Effet afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4. Objet.** La Société a pour objet l’acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et l’échange d’immeubles ou de titres de sociétés détenant des immeubles et d’autres actifs.

La Société peut accorder toute assistance financière aux sociétés du groupe auquel appartient la Société, y compris, sans s'y limiter, aux filiales directes et indirectes, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement de son objet social, et ce en restant toujours dans les limites fixées par les documents constitutifs du Fonds et par la législation et la réglementation du Luxembourg.»

4. Suppression de la nécessité d'avoir deux catégories distinctes de gérants de la Société, avec effet au Moment de la Prise d'Effet;

5. Modification en conséquence des articles 13 "Gérants", 14 "Pouvoirs des Gérants, Assemblée des Gérants, Procès-Verbal", 15 "Délégation de pouvoirs" et 16 "Représentation de la Société" des statuts de la Société, avec effet au Moment de la Prise d'Effet;

6. Modification de l'article 18 «Assemblée Générale des Associés» des statuts de la Société, avec effet au Moment de la Prise d'Effet;

7. Modification en conséquence de l'article 22 «Procès-verbaux des assemblées générales» des statuts de la Société, avec effet au Moment de la Prise d'Effet;

8. Prise de connaissance des démissions des actuel gérants de catégorie A et de catégorie B et décharge, avec effet au Moment de la Prise d'Effet;

9. Nomination des nouveaux gérants de la Société, avec effet au Moment de la Prise d'Effet; et

10. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société en «Two Snowhill Birmingham S.à r.l.», avec effet à compter du transfert effectif des parts de la Société de l'Associé Unique à la Prudential Assurance Company LTD, une société constituée au Royaume-Uni enregistrée sous le numéro 00015454 et dont le siège social se situe à Laurence Pountney Hill, Londres, EC4R 0HH (l'«Acheteur»), aux termes d'un contrat soumis au droit anglais pour la vente et l'acquisition de la totalité du capital émis par la Société, par et entre l'Associé Unique, en tant que vendeur, et l'Acheteur, en présence de la Société, en vue de sa conclusion à la date de ce contrat ou aux alentours de cette date (le «Moment de la Prise d'Effet»).

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la société, avec effet au Moment de la Prise d'Effet, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Dénomination.** La Société adopte la dénomination «Two Snowhill Birmingham S.à r.l.»»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 4 «Objet» des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante, avec effet au «Moment de la Prise d'Effet»:

« **Art. 4. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et l'échange d'immeubles ou de titres de sociétés détenant des immeubles et d'autres actifs.

La Société peut accorder toute assistance financière aux sociétés du groupe auquel appartient la Société, y compris, sans s'y limiter, aux filiales directes et indirectes, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.

La Société peut effectuer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement de son objet social, et ce en restant toujours dans les limites fixées par les documents constitutifs du Fonds et par la législation et la réglementation du Luxembourg."

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la nécessité d'avoir deux catégories distinctes de gérants de la Société, avec effet au Moment de la Prise d'Effet.

Cinquième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier les articles 13 "Gérants", 14 "Pouvoirs des Gérants, Assemblée des Gérants, Procès-Verbal", 15 "Délégation de pouvoirs" et 16 "Représentation de la Société" des statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante, avec effet au Moment de la Prise d'Effet:

« **Art. 13. Gérants.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non Associés (le(s) «Gérant(s)»).

Le(s) Gérant(s) sont nommés par les Associés qui déterminent (i) leur nombre, (ii) leur rémunération et (iii) la durée limitée ou illimitée de leur mandat.

Le(s) Gérant(s) exerceront leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) et révoqué(s) à tout moment par les Associés, avec ou sans motif.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, des informations confidentielles de la Société ou toute information concernant la Société dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 14. Pouvoirs des Gérants. Tout Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir individuellement au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts aux Associés sont de la compétence de tout Gérant.

Tout Gérant peut également nommer un ou plusieurs comités consultatifs et déterminer leur composition et leur objectif.

Des résolutions de tout Gérant doivent être consignées par écrit et les procès-verbaux doivent être signés par le Gérant prenant les résolutions pertinentes.

Des résolutions prises par plusieurs Gérants peuvent être prises à l'occasion des réunions des Gérants susvisés. Ces réunions desdits Gérants doivent se tenir au siège social ou à tout autre endroit déterminé en temps voulu par ces Gérants. Chaque Gérant peut agir en nommant par écrit, transmis par tous moyens de communication permettant la transmission de textes écrits, un autre Gérant en tant que son mandataire. Les procurations resteront annexées au procès-verbal des résolutions prises à l'occasion de ces réunions.

Des résolutions prises par plusieurs Gérants peuvent être consignées par écrit et les procès-verbaux être signé par les Gérant prenant les résolutions pertinentes. De telles résolutions écrites sont valides comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion desdits Gérants. De telles résolutions peuvent être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu et chacun d'eux devant être signé par un ou plusieurs Gérants.

Pour éviter tout doute, il n'y a aucune obligation que des résolutions de la Société soient prises par plus qu'un seul Gérant.

Art. 15. Délégation des Pouvoirs. La Gérance peut conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux, notamment la représentation de la Société vis-à-vis des tiers à un ou plusieurs Gérant(s), Associé(s) ou tiers, agissant chacun soit seul ou conjointement.

Art. 16. Représentation de la Société. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de tout Gérant.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 18 «Assemblée Générale des Associés» des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante, avec effet au Moment de la Prise d'Effet:

« **Art. 18. Assemblée générale des associés.** Dans le cas d'associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société comporte moins de vingt-six (26) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par les Gérants aux associés par fax ou par courrier électronique. Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer par fax ou par courrier électronique à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Dans le cas, où il y a plus d'un associé, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation des Gérants, du ou des commissaires aux comptes ou d'associés représentant la moitié (50%) du capital social émis. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par courrier électronique, par fax ou par courrier un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par les Gérants.»

Septième résolution

Suite aux résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 22 «Procès-verbaux des assemblées générales» des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante, avec effet au Moment de la Prise d'Effet:

« **Art. 22. Procès-verbaux des assemblées générales.** Les procès-verbaux des assemblées générales des associés doivent être signés par les associés présents ou leurs mandataires ou par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur de l'assemblée dans le cas d'une nomination de ces derniers.

Les résolutions adoptées par l'associé unique doivent être consignées par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des procès-verbaux adoptés par les associés, ou encore les des procès-verbaux des assemblées générales des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par tout Gérant individuellement.»

Huitième résolution

L'Associé Unique prend acte et accepte les démissions, avec effet au Moment de la Prise d'Effet de démissions, des gérants actuels de la Société (les «Anciens Gérants») et leur donne pleine et entière décharge complète et irrévocable à chacun des Anciens Gérants, avec effet au Moment de la Prise d'Effet.

Neuvième résolution

L'Associé Unique décide de nommer avec effet au Moment de la Prise d'Effet les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- M Peter BAXTER, né le 23 juin 1956 à Newtownards, Royaume Uni, ayant son adresse professionnelle à M&G Real Estate (Luxembourg) S.A., 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et

- M Hugo HENKES, né le 3 février 1978 à Londres, Royaume Uni, ayant son adresse professionnelle à City Place House, 55 Basinghall Street, London, EC2V 5DU, Royaume-Uni.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à mille trois cents euros (1.300,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénoms usuels, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. GILLOT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 septembre 2014 LAC/2014/41829. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 19 septembre 2014.

Référence de publication: 2014147420/332.

(140168049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Meridian Group Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 17.287,34.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 175.116.

In the year two thousand and fourteen, the nineteenth day of September,
Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Meridian Group Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 175 116 (the Company). The Company was incorporated on 17 December 2012 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 797 of 4 January 2013, amended for the last time by a deed of 14 August 2014 of Maître Edouard Delosch, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167 652 and having a share capital of GBP 300,000 (three hundred thousand British Pounds Sterling) (Queensgate);

LBR Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Meridian Group Investments S.à r.l. société à responsabilité limitée capital social: GBP 17,264.74.-siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste R.C.S. Luxembourg: B 175.116 Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147 995 and having a share capital of EUR 12,600 (twelve thousand six hundred euro) (LBR);

Anschutz Entertainment Group, Inc., a company from the State of Colorado, incorporated and established under the laws of the United States of America, having its registered office at 555, 17th Street, USA - CO 80202 Denver, registered with the Secretary of State of Colorado under number 19 941 008 914 (Anschutz); and

London Arena Investments Limited (formerly named O2 Investments Limited), a limited company, incorporated and established under the laws of the United Kingdom, having its registered office at Newall road, World Business Centre 2, GB - TW6 2SF Hounslow Middlesex, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 8 296 878 (London Arena),

(together, the Shareholders),

hereby represented by Mr Jorrit CROMPVOETS, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record:

I. That the present extraordinary general meeting has been duly convened by notices sent to all the Shareholders on 10th September 2014;

II. That it is acknowledged and agreed by the Shareholders that the agenda of the Meeting is as follows:

1. Proposal to increase the share capital of the Company by a nominal amount of GBP 22.60 (twenty-two British Pounds Sterling and sixty pence) with the issuance of 399 (three hundred ninety-nine) new Class A2 shares and 731 (seven hundred and thirty-one) new Class B2 shares, each such Class A2 and Class B2 shares having a par value of GBP 0.02 (two pence) each.

2. Proposal to accept:

(a) the subscription to 399 (three hundred ninety-nine) new Class A2 shares by Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l. together with a share premium of GBP 11,970 (eleven thousand nine hundred and seventy British Pounds Sterling) which shall be attached to the new Class A2 shares;

(b) the subscription to 598 (five hundred and ninety-eight) new Class B2 shares by London Arena Investments Limited together with a share premium of GBP 1,614,277.08 (one million six hundred fourteen thousand two hundred seventy-seven British Pounds Sterling and eight pence) which shall be attached to the new Class B2 shares;

(c) the subscription to 133 (one hundred thirty-three) new Class B2 shares by LBR Investments S.à r.l. together with a share premium of GBP 359,028.18 (three hundred fifty-nine thousand twenty-eight British Pounds Sterling and eighteen pence) which shall be attached to the new Class B2 shares; and

(d) the payment of item (a) to (c) above in cash.

3. Proposal to amend article 6.1 of the articles of association of the Company to reflect the share capital increase of the Company, as specified under point 2. above.

4. Proposal to amend the share register of the Company in order to reflect the above share capital increase with power and authority to any manager of the Company as well as any employee of Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares on the share register of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Meeting notes that all Shareholders, representing the entire share capital, are duly represented and that the Meeting is therefore validly constituted.

IV. That the Meeting has unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by a nominal amount of GBP 22.60 (twenty-two British Pounds Sterling and sixty pence) with the issuance of 399 (three hundred ninety-nine) new Class A2 shares and 731 (seven hundred and thirty-one) new Class B2 shares, each such Class A2 and Class B2 shares having a par value of GBP 0.02 (two pence) each.

Second resolution

Therefore, the Shareholders resolve to record:

(a) the subscription to 399 (three hundred ninety-nine) new Class A2 shares by Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l. together with a share premium of GBP 11,970 (eleven thousand nine hundred and seventy British Pounds Sterling) which shall be attached to the new Class A2 shares;

(b) the subscription to 598 (five hundred and ninety-eight) new Class B2 shares by London Arena Investments Limited together with a share premium of GBP 1,614,277.08 (one million six hundred fourteen thousand two hundred seventy-seven British Pounds Sterling and eight pence) which shall be attached to the new Class B2 shares;

(c) the subscription to 133 (one hundred thirty-three) new Class B2 shares by LBR Investments S.à r.l. together with a share premium of GBP 359,028.18 (three hundred fifty-nine thousand twenty-eight British Pounds Sterling and eighteen pence) which shall be attached to the new Class B2 shares

(d) the payment of item (a) to (c) above in cash.

Intervention - Subscriptions - Payment

The Shareholders, hereby represented by Mr Jorrit CROMPVOETS, prenamed, by virtue of proxies given under private seal, declare each to subscribe individually as follows:

(a) Queensgate to 399 (three hundred ninety-nine) new Class A2 shares by Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l. together with a share premium of GBP 11,970 (eleven thousand nine hundred and seventy British Pounds Sterling) which shall be attached to the new Class A2 so that the total paid for such shares is equal to GBP 11,977.98 (eleven thousand nine hundred and seventy seven British Pounds Sterling and ninety-eight pence);

(b) London Arena to 598 (five hundred and ninety-eight) new Class B2 shares by London Arena Investments Limited together with a share premium of GBP 1,614,277.08 (one million six hundred fourteen thousand two hundred seventy-seven British Pounds Sterling and eight pence) which shall be attached to the new Class B2 shares so that the total paid for such shares is equal to GBP 1,614,289.04 (one million six hundred fourteen thousand two hundred eighty-nine British Pounds Sterling and four pence); and

(c) LBR to 133 (one hundred thirty-three) new Class B2 shares by LBR Investments S.à r.l. together with a share premium of GBP 359,028.18 (three hundred fifty-nine thousand twenty-eight British Pounds Sterling and eighteen pence) which shall be attached to the new Class B2 so that the total paid for such shares is equal to GBP 359,030.84 (three hundred fifty-nine thousand and thirty British Pounds Sterling and eighty-four pence).

Third resolution

The Shareholders resolve to amend article 6.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions, so that it shall read henceforth as follows:

" **Art. 6.1.** The Company's subscribed share capital is set amount of GBP 17,287.34 (seventeen thousand two hundred and eighty-seven British Pounds Sterling and thirty-four pence), represented by 298,519 (two hundred and ninety-eight thousand five hundred and nineteen) class A1 shares, 6,551 (six thousand five hundred and fifty-one) class A2 shares, 547,284 (five hundred and forty-seven thousand two hundred and eighty-four) class B1 shares, 12,012 (twelve thousand and twelve) class B2 shares, 1 (one) class C1 shares, each having a par value of GBP 0.02 (two pence)."

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorize any manager of the Company as well as any employee of Citco REIF Services (Luxembourg) S.A. to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 3,000 EUR (three thousand Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de juillet.

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire résident à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la société Meridian Group Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 20, rue de le Poste, L-2346 Luxembourg,

immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175 116 (la Société). La Société a été constituée le 17 décembre 2012 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°797 du 4 Janvier 2013 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte daté du 14 Aout 2014 par Maître Edouard Delosch, notaire résident à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

ONT COMPARU:

Queensgate Investments I HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 20, rue de le Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167 652, ayant un capital social de 300.000 GBP (trois cent mille Livres Sterling) (Queensgate);

LBR Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147 995, ayant un capital social de 12.600 EUR (douze mille six cent Euros) (LBR);

Anschutz Entertainment Group, Inc., une société établi sous l'égide du droit de l'Etat du Colorado, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis 555, 17th Street, USA - CO 90202 Denver, immatriculée auprès du Secrétaire d'Etat du Colorado sous le numéro 19 941 008 914 (Anschutz); et

London Arena Investments Limited (anciennement dénommée O2 Investments Limited), une société à responsabilité limitée de anglais, ayant son siège social sis Newall road, World Business Centre 2, GB -TW6 2SF Hounslow Middlesex, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et de Galles (Registrar of the Companies for England and Wales) sous le numéro 8 296 878 (London Arena),

(ensemble, les Associés),

ici représentés par Monsieur Jorrit CROMPVOETS, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte afin d'être soumise, avec le présent acte, aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés, représentés selon les modalités susmentionnées, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par lettres envoyées à tous les Associés en date du 10 Septembre 2014;

II. Que les Associés se sont mis d'accord et reconnaissent que l'ordre du jour de la société est le suivant:

1. Proposition d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de 22,60 GBP (vingt deux Livres Sterling et soixante pence) par la création et l'émission de 399 (trois cent quatre-vingt dix-neuf) nouvelles parts sociales de classe A2 et 731 (sept cent trente et un) nouvelles parts sociales de classe B2, chaque part sociale de classe A2 et B2 ayant une valeur nominale de 0,02 GBP (deux pence) chacune.

2. Proposition d'accepter:

(a) la souscription à 399 (trois cent quatre-vingt dix neuf) nouvelles parts sociales de classe A2 par Queensgate avec une prime d'émission de 11.970 GBP (onze mille neuf cent soixante dix Sterling) laquelle sera attachée aux parts sociales de classe A2;

(b) la souscription à 598 (cinq cent quatre-vingt dix-huit) nouvelles parts sociales de classe B2 par London Arena avec une prime d'émission de 1.614.277,08 GBP (un million six cent quatorze mille deux cent soixante dix-sept Livres Sterling et huit pence) laquelle sera attachée aux parts sociales de classe B2;

(c) la souscription à 133 (cent trente trois) nouvelles parts sociales de classe B2 par LBR avec une prime d'émission de 359.028,18 GBP (trois cent cinquante neuf mille vingt-huit Livres Sterling et dix-huit pence) laquelle sera attachée aux parts sociales de classe B2; et

(d) la libération des sommes figurant aux points (a) à (c), ci-dessus, en numéraire.

3. Proposition de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital social de la Société, spécifiée au point 2. ci-dessus.

4. Proposition de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter l'augmentation de capital visée ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout employé de Citco REIF Services (Luxembourg) S.A., de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

5. Divers.

III. Que l'Assemblée note que la totalité des Associés, représentant l'entièreté du capital social, sont représentées et que l'Assemblée est donc valablement constituée.

IV. Que l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

6. Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de 22,60 GBP (vingt deux Livres Sterling et soixante pence) par la création et l'émission de 399 (trois cent quatre-vingt dix-neuf) nouvelles parts sociales de classe A2 et 731 (sept cent trente et un) nouvelles parts sociales de classe B2, chaque part sociale de classe A2 et B2 ayant une valeur nominale de 0,02 GBP (deux pence) chacune.

Deuxième résolution

Par conséquent, les Associés décident d'enregistrer:

(a) la souscription à 399 (trois cent quatre-vingt dix-neuf) nouvelles parts sociales de classe A2 par Queensgate avec une prime d'émission de 11.970 GBP (onze mille neuf cent soixante dix Sterling) laquelle sera attachée aux parts sociales de classe A2;

(b) la souscription à 598 (cinq cent quatre vingt dix-huit) nouvelles parts sociales de classe B2 par London Arena avec une prime d'émission de 1.614.277,08 GBP (un million six cent quatorze mille deux cent soixante dix-sept Livres Sterling et huit pence) laquelle sera attachée aux parts sociales de classe B2;

(c) la souscription à 133 (cent trente trois) nouvelles parts sociales de classe B2 par LBR avec une prime d'émission de 359.028,18 GBP (trois cent cinquante neuf mille vingt-huit Livres Sterling et dix-huit pence) laquelle sera attachée aux parts sociales de classe B2; et

(d) la libération des sommes figurant aux points (a) à (c).

Intervention - Souscription - Libération

Les Associés, ici représentés par Monsieur Jorrit CROMPVOETS, précité, en vertu des procurations données sous seing privé, déclarent chacun souscrire comme suit:

(a) Queensgate souscrit à 399 (trois cent quatre-vingt dix-neuf) nouvelles parts sociales de classe A2 avec une prime d'émission de 11.970 GBP (onze mille neuf cent soixante dix Sterling) laquelle sera attachée aux parts sociales de classe A2, soit un paiement total de 11.977,98 GBP (onze mille neuf cent soixante dix-sept Livres Sterling et quatre-vingt dix-huit pence) pour telle souscription;

(b) London Arena souscrit à 598 (cinq cent quatre vingt dix-huit) nouvelles parts sociales de classe B2 avec une prime d'émission de 1.614.277,08 GBP (un million six cent quatorze mille deux cent soixante dix-sept Livres Sterling et huit pence) laquelle sera attachée aux parts sociales de classe B2, soit un paiement total de 1.614.289,04 GBP (un million six cent quatorze mille deux cent quatre vingt neuf Livres Sterling et quatre pence) pour telle souscription; et

(c) LBR souscrit à 133 (cent trente trois) nouvelles parts sociales de classe B2 avec une prime d'émission de 359.028,18 GBP (trois cent cinquante neuf mille vingt-huit Livres Sterling et dix-huit pence) laquelle sera attachée aux parts sociales de classe B2, soit un paiement total de 359.030,84 GBP (trois cent cinquante neuf mille trente Livres Sterling et quatre vingt quatre pence) pour telle souscription.

La preuve de la disponibilité du montant devant être libéré en numéraire pour les parts sociales nouvellement émises a été remise au notaire instrumentaire qui atteste expressément de la disponibilité des fonds ainsi versés.

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, afin d'y refléter les résolutions ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à GBP 17.287,34 (dix-sept mille deux cent quatre vingt sept Livres Sterling et trente-quatre pence) représenté par 298.519 (deux cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cent dix-neuf) parts sociales classées A1, 6.551 (six mille cinq cent cinquante-un) parts sociales de classe A2, 547.284 (cinq cent quarante-sept mille deux cent quatre-vingt-quatre) parts sociales de classe B1, 12.012 (douze mille douze) parts sociales de classe B2, 1 (une) part sociale de classe C1, ayant chacune une valeur nominale de 0,02 GBP (deux pence)."

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, et confère pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société, à tout employé de Citco REIF Services (Luxembourg) S.A., de procéder, sous sa seule signature, pour le compte de la Société, à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à 3.000 EUR,- (trois mille euros).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: J. CROMPVOETS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 19 septembre 2014. Relation: DIE/2014/11833. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Releveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 23 septembre 2014.

Référence de publication: 2014147550/248.

(140168150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Epic Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 175.543.

In the year two thousand and fourteen,
on the eleventh day of September.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg (the "Notary"),
there appeared:

Europa Real Estate IV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 172.857 (the "Founding Shareholder"),

here represented by Mr Eric Biren, with professional address in Luxembourg, manager of the Company, with individual signing power.

Such appearing party is the sole shareholder of EPIC Holdco S.à r.l. (formerly "ERE IV (No 6) S.à r.l."), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 175.543 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 19 February 2013 and whose articles of association (the "Articles") were published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") number 982, page 47109, on 24 April 2013. The Articles have been amended pursuant to a notarial deed enacted on 1 August 2014, which has not yet been published in the Mémorial C.

The appearing party representing the whole corporate capital require the Notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Founding Shareholder, as sole shareholder of the Company, resolves to restructure the share capital of the Company in order to provide for the possibility of three classes of shares: class A shares (the "Class A Shares"), class B shares (the "Class B Shares") and class C shares (the "Class C Shares"), having a par value of one euro (EUR 1) each and having the rights and obligations determined in the amended Articles set out in the third resolution below, and to convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares (being all of the shares in the share capital of the Company) into twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares. Any share premium paid in on the existing shares prior to the taking of the present resolution shall be allocated to such Class A Shares.

Second resolution

The Founding Shareholder, as sole shareholder of the Company, resolves to increase the issued share capital of the Company through contributions in cash by an amount of seven thousand five hundred euros (EUR 7,500) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) to twenty thousand euros (EUR 20,000), by creating and issuing seven thousand five hundred (7,500) new shares (together the "New Shares") comprised of:

- three thousand four hundred ninety (3,490) Class A Shares;
- two thousand five (2,005) Class B Shares; and
- two thousand five (2,005) Class C Shares,

having a par value of one euro (EUR 1) each and issued with a share premium in a global amount of one million nine hundred seventy-nine thousand seven hundred fifty euros (EUR 1,979,750) and having the rights and obligations determined in the amended Articles set out in the third resolution.

The New Shares are subscribed for as follows:

- the Founding Shareholder (i.e., Europa Real Estate IV S.à r.l.) subscribes for three thousand four hundred eighty-nine (3,489) Class A Shares, issued with one million eight hundred sixty-four thousand six hundred seventy-four euros and eighty-nine cents (EUR 1,864,674.89) of share premium and fully paid up by a contribution in cash of an amount of one million eight hundred sixty-eight thousand one hundred sixty-three euros and eighty-nine cents (EUR 1,868,163.89);

- EUROPA REAL ESTATE IV (No. 2) S.À R.L., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) duly organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 172.861 ("ERE IV (No2)"), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, subscribes for one (1) Class A Share issued without share premium and fully paid up by a contribution in cash of an amount of one euro (EUR 1);

- PINNACLE B.V. a company duly organised and existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at Muiderstraat 1, (1011 PZ) Amsterdam, The Netherlands and registered with the Netherlands Chamber of Commerce under registration number 51493640 ("Pinnacle"), here represented by Mr Eric Biren, prenamed, by virtue of a proxy given on 9 September 2014, subscribes for two thousand five (2,005) Class B Shares issued with ninety-seven thousand eighty-two euros and sixty-one cents (EUR 97,082.61) of share premium and fully paid up by a contribution in cash of an amount of ninety-nine thousand eighty-seven euros and sixty-one cents (EUR 99,087.61); and

- Blueberry Properties B.V., a company duly organised and existing under the laws of The Netherlands, having its registered office at Jan van Goyenkade 12, 1075 HP Amsterdam, the Netherlands and registered with the Netherlands Chamber of Commerce under registration number 61373028 ("Blueberry Properties"), here represented by Mr Eric Biren prenamed, by virtue of a proxy given on 10 September 2014, subscribes for two thousand five (2,005) Class C Shares issued with seventeen thousand nine hundred ninety-two euros and fifty cents (EUR 17,992.50) of share premium and fully paid up by a contribution in cash of an amount of nineteen thousand nine hundred ninety-seven euros and fifty cents (EUR 19,997.50).

Out of the total contribution of one million nine hundred eighty-seven thousand two hundred fifty euros (EUR 1,987,250), an amount of seven thousand five hundred euros (EUR 7,500) will be allocated to the share capital of the Company and an amount one million nine hundred seventy-nine thousand seven hundred fifty euros (EUR 1,979,750) of share premium will be allocated to the share premium account of the Company.

Evidence of the above mentioned contributions has been given to the undersigned notary, who acknowledges it.

The abovementioned proxies for Pinnacle and Blueberry Properties, initialled *ne varietur* by the proxyholder of each such appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Following such subscriptions and payments, ERE IV (No2), Pinnacle and Blueberry Properties join the Founding Shareholder in taking the following resolutions and together with the Founding Shareholder shall hereinafter be referred to as the "Shareholders".

Third resolution

In connection with the previous resolutions, the Shareholders resolve to amend and fully restate the Articles (the "Amended Articles") to read as follows:

1. Art. 1. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

2. Art. 2.

2.1 The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

2.2 The Company may in addition establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to grant to other group companies or third parties loans, guarantees, and to perform any operation which is directly related to its purpose.

2.3 In general, the Company may take any measure and carry out any operation, including, without limitation, commercial, financial, personal and real estate transactions which it may deem necessary or useful for the accomplishment and development of its objects.

2.4 The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

2.5 The Company may borrow money in any form and secure or discharge any debt or obligation of or binding on the Company or any of its direct or indirect subsidiaries, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company, or any company belonging to the same group as the Company in such manner as may be thought fit and in

particular by mortgages and charges upon all or any part of the undertaking, property, and assets (present or future), or by the creation and the issue of bonds or other securities of any description.

3. Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

4. Art. 4. The Company will have the name "EPIC Holdco S.à r.l.".

5. Art. 5.

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole Shareholder or an extraordinary general meeting of its Shareholders as the case may be, deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

6. Art. 6. The subscribed capital is fixed at twenty thousand euros (EUR 20,000.-) divided into:

- fifteen thousand nine hundred ninety (15,990) Class A Shares;

- two thousand five (2,005) Class B shares; and

- two thousand five (2,005) Class C Shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

7. Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the sole Shareholder or by decision of the Shareholders' meeting, as the case may be, in accordance with article 14 of these Articles.

8. Art. 8. Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

9. Art. 9. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

10. Art. 10.

10.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

10.2 In the case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

10.3 If the A Shareholders or any of their Affiliates (each a "Relevant Shareholder") wishes to sell all of the Class A Shares to a Third Party Buyer, the Relevant Shareholder may on any sale by it of all or the relevant part of its Shares to a Third Party Buyer, by serving a notice on the B Shareholder and the C Shareholder, require the B Shareholder (and require the B Shareholder to procure that its Affiliates) and the C Shareholder (and require the C Shareholder to procure that its Affiliates) to sell all their Shares to the Relevant Shareholder or to the Third Party Buyer (completion of such sale to take place on the same date as the date of completion of the sale by the Relevant Shareholder to the Third Party Buyer). The consideration for the compulsory sale pursuant to this article 10.3 shall be a price per Share which is equal to the price per Share to be paid to the Relevant Shareholder by the Third Party Buyer.

10.4 If a Relevant Shareholder wishes to sell all of the Class A Shares or an amount of the Class A Shares which comprises more than 75 per cent. of the Shares of the Company to one or more Third Party Buyers, the B Shareholder and the C Shareholder may by serving a notice on the Relevant Shareholder require the Relevant Shareholder to purchase all the Class B Shares held by the B Shareholder (and any of its Affiliates) and all the Class C Shares held by the C Shareholder (and any of its Affiliates). The consideration for the compulsory sale pursuant to this article 10.4 shall be a price per Share which is equal to the price per Share to be paid to the Relevant Shareholder by the Third Party Buyer.

10.5 The drag and tag provisions set out in articles 10.3 and 10.4 above shall operate without prejudice to the B Shareholder's rights in respect of the Carried Interest (if payable).

11. Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

12. Art. 12.

12.1 The Company is managed by one or several managers, who need not be Shareholders.

12.2 In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

12.3 The managers are appointed by the sole Shareholder, or as the case may be, the Shareholders, who fix(es) the term of its/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole Shareholder, or as the case may be, the Shareholders.

12.4 In the case of a plurality of Shareholders, at least two (2) of the managers shall be appointed by the Shareholders from a list of candidates proposed by the A Shareholders. The B Shareholder(s) (as a class) and the C Shareholder(s) (as a class) shall not be entitled to propose candidates for appointment as manager.

12.5 The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

13. Art. 13.

13.1 In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

13.2 The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company, unless otherwise indicated in the notice of meeting. All meetings of the board of managers shall nevertheless take place in Luxembourg. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

13.3 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

13.4 No notice shall be required in case all the managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

13.5 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

13.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

13.7 The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

13.8 The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile or e-mail, or any other similar means of communication. A written decision signed by all the managers is therefore proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held and such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

14. Art. 14.

14.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than half of the share capital.

14.3 However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

15. Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

16. Art. 16.

16.1 Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.2 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

17. Art. 17.

17.1 The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be Shareholders.

17.2 The auditors, if any, will be elected, as the case may be, by the sole Shareholder or by the general Shareholders' meeting, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole Shareholder or by the general Shareholders' meeting, as the case may be.

18. Art. 18.

18.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

18.2 After payment of any third party liabilities and all outstanding interest and principal of any loans (if such payment has been so approved), distributions of Cash Available for Distribution shall be made pro rata to the Shareholders in accordance with their respective Invested Capital as soon as reasonably practicable after the relevant amount becomes available for distribution.

18.3 No right is given to any Shareholder to demand and receive assets other than cash. The board of managers (or the duly appointed liquidator(s) in case of the winding-up of the Company as provide for in article 20) may make a distribution in kind of such assets, and such assets shall be distributed in such a fashion so as to ensure that the fair market value thereof is distributed and allocated in accordance with articles 18, 19 and 20, as applicable.

18.4 Any dividend payable to a class of Shareholder shall be payable amongst holders of that class of Share pro rata to their shareholding at the date of distribution.

19. Art. 19.

19.1 Subject to and in accordance with article 18, the board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends and the following conditions: a) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; b) the date of the interim accounts may not be older than two (2) months at the date of the relevant board meeting; and c) the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

19.2 For the purposes of this article 19, distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

20. Art. 20.

20.1 At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

20.2 Liquidation proceeds, if any, shall be distributed in the following priority:

20.2.1 subject to article 20.2.2, the Return shall be distributed to the A Shareholders, the B Shareholder and the C Shareholder pro rata to their Invested Capital; and

20.2.2 if the amount of the Net Profit exceeds the Preferred Return then:

(a) subject to article 20.2.2(b), if the Return achieves the First Promote IRR Hurdle, then an amount equal to 5 per cent (5%) of the Net Profit shall be payable to the B Shareholder;

(b) subject to article 20.2.2(c), if the Return achieves the Second Promote IRR Hurdle, then an amount equal to 10 per cent (10%) of the Net Profit shall be payable to the B Shareholder; and

(c) if the Return achieves the Third Promote IRR Hurdle, then an amount equal to 12.5 per cent (12.5%) of the Net Profit shall be payable to the B Shareholder,

(any amount payable to the B Shareholder pursuant to article 20.2.2 being the "Carried Interest").

20.3 Notwithstanding the foregoing:

20.3.1 in no circumstances shall the aggregate amount of Carried Interest payable to the B Shareholder pursuant to article 20.2.2 exceed 15 per cent (15%) of the Post Promote Net Profits; and

20.3.2 accordingly, any Carried Interest payable pursuant to article 20.2.2 shall be reduced by the amount required in order to comply with article 20.3.1.

21. Art. 21.

21.1 Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

22. Art. 22. Definitions.

"A Shareholder"

means a holder of Class A Shares from time to time.

"Affiliate"

means shall mean any person which in relation to the person concerned (if a body corporate) is a parent undertaking or a subsidiary of that body corporate or a subsidiary of that parent undertaking and any other person, partnership or unit trust which controls, is controlled by or is under control with that first person, partnership or unit trust or, in the case of the B Shareholder only, is managed or advised by the asset manager designated in any asset management agreement as may be entered into with respect to the Company from time to time or adviser of that person, partnership, unit trust or body corporate.

"Articles"

shall have the meaning given to such term in article 1.

"B Shareholder"

means a holder of Class B Shares from time to time.

"C Shareholder"	means a holder of Class C Shares from time to time.
"Carried Interest"	shall have the meaning given to it in article 20.2.
"Cash Available for Distribution"	means, subject to any adjustments that the Law or any other applicable law may require, all cash receipts of the Company, after deducting payments of expenses (including Operating Expenses and any taxes payable or withheld by the Company), costs or expenses required to be made in connection with any loan to, or equity investment in, the Company, amounts payable in connection with any loan (excluding loans granted by the Shareholders to the Company) to the Company and any other amount set aside to pay the Company's expenses or liabilities or to establish reserves therefor excluding, for the avoidance of doubt, any amounts in respect of the Carried Interest.
"Class A Shares"	means the class A shares in the share capital of the Company issued and outstanding from time to time.
"Class B Shares"	means the class B shares in the share capital of the Company issued and outstanding from time to time.
"Class C Shares"	means the class C shares in the share capital of the Company issued and outstanding from time to time.
"Company"	shall have the meaning given to such term in article 1.
"First Promote IRR Hurdle"	means the amount which the Return is required to be in order to produce an IRR which is equal to or greater than 12.5%.
"Group"	means the Company and any subsidiary or subsidiary undertaking of the Company from time to time.
"Invested Capital"	<p>means the sum of all amounts actually paid by Shareholders (or any of their respective Affiliates) by way of subscription for securities or other equity interests in the Company (including, for the avoidance of doubt, the holding of Shares) or actually drawn down and advanced by way of a loan granted by a Shareholder to the Company or any other form of financial investment actually made by the Shareholders (or any of their Affiliates) to the Company at any time, in each case regardless of whether any such amounts were subsequently repaid or returned to the Shareholder(s) (or any of their respective Affiliates) and</p> <p>a. with respect of the C Shareholder, Invested Capital shall be deemed to include at all times an additional sum (the "Tranche B Invested Capital") which is equal to the lesser of (i) the amount required to make the C Shareholder's Invested Capital equal to 2 per cent. of the total Invested Capital and (ii) an amount equal to the C Shareholder's Invested Capital at that point in time and, in either case up, such additional sum shall not exceed EUR 400,000; and</p> <p>b. the Invested Capital of the A Shareholders shall be deemed to be reduced by an amount equal to the Tranche B Invested Capital.</p>
"Invested Capital Multiple"	means the Return divided by the Invested Capital.
"IRR"	means the annualised discount rate that when applied to Cash Available for Distribution to the A Shareholders produces a net present value of zero, having adopted the convention of designating outflows from the A Shareholders as negative and inflows to the A Shareholders as positive. Outflows from the A Shareholders will include all the A Shareholders' Invested Capital; inflows to the A Shareholders will include interest on any loans granted by the A Shareholders to the Company, redemption of any loans granted by the A Shareholders to the Company and any dividends paid on, and any sale proceeds in respect of, the Class A Shares. IRR shall be calculated using the XIRR function in Microsoft Excel 2010 (or any successor version) and shall be calculated in euros.
"Law"	shall have the meaning given to such term in article 1.
"Net Operating Income"	means, for any period, the rents received by the Company and/or any PropCo with respect to the Property less Operating Expenses.
"Net Profits"	<p>means:</p> <p>a. if the Company disposes of all or substantially all of the Property, an amount equal to the sum of:</p> <p>(i) the aggregate of Net Operating Income; and</p> <p>(ii) the Group's aggregate capital gains less (A) its aggregate capital losses and (B) any expenses not included in the definition of Operating Expenses which have been properly incurred by the Group and (C) any taxes incurred by the Group in respect of receipt of such sums; or</p> <p>b. if the A Shareholder disposes of all or substantially all of the shares in the Company, the aggregate amount of all distributions received by the A Shareholder in respect of such</p>

	shares and the capital gain realised and received by the A Shareholder on such disposal after deducting expenses and tax liabilities incurred by the Group, in each case only in so far as they relate directly to such disposal in each case, for the avoidance of doubt, excluding any amounts in respect of the Carried Interest.
"Operating Expenses"	means all outgoings, including applicable taxes, management or advisory expenses (including any management or advisory fee) incurred by the Group in relation to the Property, irrecoverable VAT, and management or advisory expenses incurred (excluding, for the avoidance of doubt, the Carried Interest), as reasonably determined by the Company including any costs and expenses incurred by the A Shareholders or any of its Affiliates on behalf of the Company in connection with the establishment of the Company and the joint venture that it represents.
"Post Promote Net Profits"	means a sum equal to the Net Profits less the Carried Interest.
"Preferred Return"	means the amount which the Return is required to be to produce an Invested Capital Multiple of 1.5 and an IRR of 12.5%.
"PropCo"	means a company or other entity established or to be established by or on behalf of the Company in accordance with the business plan of the Company.
"Property"	means any property held by a PropCo and/or the Company.
"Relevant Shareholder"	has the meaning given to such term in article 10.3.
"Return"	means the aggregate of: a. Cash Available for Distribution; and b. Assets available to be distributed pursuant to article 18.3, in each case after deduction of any liability (actual or contingent) of the Company to Dutch and/or Luxembourg tax and as actually distributed to the Shareholders in accordance with these Articles and any shareholders agreement entered into between the Shareholders and excluding, for the avoidance of doubt, the Carried Interest.
"Second Promote IRR Hurdle"	means the amount which the Return is required to be in order to produce an IRR which is equal to or greater than 15%.
"Shareholder"	means each person holding Class A Shares, Class B Shares or Class C Shares in the Company.
"Shares"	means the Class A Shares, Class B Shares and Class C Shares in issue in the share capital of the Company from time to time.
"Third Party Buyer"	means an entity in which the Shareholders neither directly nor indirectly, nor through an Affiliate, holds any shares or other interest whatsoever.
"Third Promote IRR Hurdle"	means the amount which the Return is required to be in order to produce an IRR which is equal to or greater than 17.5%.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to authorise, for the purpose of article 189 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the transfer by any A Shareholder (as such term is defined in the Amended Articles) of any or all of the shares which it holds in the Company to Europa Fund IV (No.2), L.P., a limited partnership incorporated under the laws of England and Wales, having its registered office at 15 Sloane Square, London SW1W 8ER, United Kingdom. The Shareholders further resolve that such authorisation shall be valid for a period of two (2) years starting from the date of the present resolution.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder(s) of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze,

le onze septembre.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg (le "Notaire"),

a comparu:

EUROPA REAL ESTATE IV S.À R.L., une société à responsabilité limitée dûment organisée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.857 ("Associé Fondateur"),

ici représentée par Eric Biren, avec adresse professionnelle à Luxembourg, gérant de la Société, avec pouvoir de signature individuelle.

Telle partie comparante est l'associé unique de EPIC Holdco S.à r.l. (anciennement "ERE IV (N°6) S.à r.l."), une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.543 (la "Société"), constituée par un acte notarié établi par le notaire soussigné, le 19 février 2013, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 982 page 47109 en date du 24 avril 2013. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 1 août 2014, non encore publié au Mémorial.

La partie comparante représentant la totalité du capital social demande au notaire d'acter des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Fondateur, en tant qu'associé unique de la Société, décide de restructurer le capital social de la Société afin de prévoir la possibilité de trois catégories de parts sociales: les parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), les parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B") et les parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"), ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts modifiés énoncés à la troisième résolution ci-dessous, et de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes (étant toutes les parts sociales dans le capital social de la Société) en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Catégorie A. Toute prime d'émission payée sur les parts sociales existantes antérieurement à l'adoption de la présente résolution sera allouée à telles Parts Sociales de Catégorie A.

Deuxième résolution

L'Associé Fondateur, en tant qu'associé unique de la Société, décide d'augmenter le capital social émis de la Société par apports en numéraire d'un montant de sept mille cinq cents euros (7.500,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à vingt mille euros (20.000,- EUR), par la création et l'émission de sept mille cinq cents (7.500) nouvelles parts sociales (ensemble les "Nouvelles Parts Sociales") constituées de:

- trois mille quatre cent quatre-vingt-dix (3.490) Parts Sociales de Catégorie A;
- deux mille cinq (2.005) Parts Sociales de Catégorie B; et
- deux mille cinq (2.005) Parts Sociales de Catégorie C,

ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune et émise avec une prime d'émission d'un montant total d'un million neuf cent soixante-dix-neuf mille sept cent cinquante euros (1.979.750,- EUR) et ayant les droits et obligations définis dans les Statuts modifiés énoncés à la troisième résolution.

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites comme suit:

- l'Associé Fondateur (qui est EUROPA REAL ESTATE IV S.À R.L.) souscrit à trois mille quatre cent quatre-vingt-neuf (3.489) Parts Sociales de Catégorie A, émises avec une prime d'émission d'un million huit cent soixante-quatre mille six cent soixante-quatorze euros et quatre-vingt-neuf cents (1.864.674,89 EUR) et entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant d'un million huit cent soixante-huit mille cent soixante-trois euros et quatre-vingt-neuf cents (1.868.163,89 EUR);

- EUROPA REAL ESTATE IV (No.2) S.À R.L., une société à responsabilité limitée dûment organisée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 68-70, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.861 ("ERE IV (N°2)"), ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé, souscrit à une (1) Part Sociale de Catégorie A, émise sans prime d'émission et entièrement libérée par un apport en numéraire d'un montant d'un euro (1,- EUR);

- PINNACLE B.V., une société dûment organisée et existante selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 1, Muiderstraat, (1011 PZ) Amsterdam, les Pays-Bas et immatriculée auprès de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro d'immatriculation 51493640 ("Pinnacle"), ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 9 septembre 2014, souscrit à deux mille cinq (2.005) Parts Sociales de Catégorie B, émises avec une prime d'émission de quatre-vingt-dix-sept mille quatre-vingt-deux euros et soixante et un cents (97.082,61 EUR)

et entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt-dix-neuf mille quatre-vingt-sept euros et soixante et un cents (99.087,61 EUR); et

- BLUEBERRY PROPERTIES B.V., une société dûment organisée et existante selon les lois de des Pays-Bas, ayant son siège social au 12, Jan van Goyenkade, 1075 HP Amsterdam, les Pays-Bas et immatriculée auprès de la Chambre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro d'immatriculation 61373028 ("Blueberry Properties"), ici représentée par Monsieur Eric Biren, prénommé, en vertu d'une procuration donnée le 10 septembre 2014, souscrit à deux mille cinq (2.005) Parts Sociales de Catégorie C, émises avec une prime d'émission de dix-sept mille neuf cent quatre-vingt-douze euros et cinquante cents (17.992,50 EUR) et entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant de dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros et cinquante cents (19.997,50 EUR).

De l'apport total d'un million neuf cent quatre-vingt-sept mille deux cent cinquante euros (1.987.250 EUR), un montant de sept mille cinq cents euros (7.500 EUR) sera alloué au capital social de la Société et un montant d'un million neuf cent soixante-dix-neuf mille sept cent cinquante euros (1.979.750 EUR) de prime d'émission sera alloué au compte prime d'émission de la Société.

La preuve de l'existence des apports mentionnés ci-dessus a été apportée au notaire soussigné, qui la reconnaît.

Les procurations susmentionnées pour Pinnacle et Blueberry Properties, paraphées ne varietur par le mandataire de chacune des parties comparantes et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être déposées en même temps que lui auprès des autorités.

Suite à telles souscriptions et tels paiements, ERE IV (N°2), Pinnacle et Blueberry Properties rejoignent l'Associé Fondateur en adoptant les résolutions suivantes et ensemble avec l'Associé Fondateur seront référés ci-après comme étant les "Associés".

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier et d'opérer une refonte complète des Statuts (les "Statuts Modifiés") qui se liront comme suit:

1. Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

2. Art. 2.

2.1 L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

2.2 La Société pourra en outre créer, gérer, mettre en valeur et aliéner un portefeuille se composant de titres et brevets de toute origine, afin d'acquérir par voie d'investissement, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, tous titres et brevets, afin de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, afin d'accorder à d'autres sociétés du groupe ou à des tiers des prêts, des garanties et afin d'effectuer toute opération qui est directement liée à son objet social.

2.3 Plus généralement, la Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération, incluant, sans limitation, des transactions commerciales, financières mobilières et immobilières qu'elle jugera nécessaires ou utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

2.4 La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements d'associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

2.5 La Société pourra emprunter des sommes d'argent, sous quelque forme que ce soit, ainsi que garantir et acquitter toute dette ou obligation de ou liant la Société ou l'une de ses filiales directes ou indirectes, ou toute société étant un associé direct ou indirect de la Société, ou toute société du même groupe que la Société, de toute manière appropriée, en particulier par des hypothèques et sûretés mobilières sur tout ou partie de l'entreprise, la propriété et les actifs (présents ou futurs), ou par la création et l'émission d'obligations ou autres valeurs mobilières sous quelque forme que ce soit.

3. Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4. Art. 4. La Société aura la dénomination " EPIC Holdco S.à r.l.".

5. Art. 5.

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

5.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'Associé unique ou, le cas échéant, par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par une décision du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

6. Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à vingt mille euros (20.000,- EUR) divisé en:

- quinze mille neuf cent quatre-vingt-dix (15.990) Parts Sociales de Catégorie A;
- deux mille cinq (2.005) Parts Sociales de Catégorie B; et
- deux mille cinq (2.005) Parts Sociales de Catégorie C, ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune.

7. Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'Associé unique ou, le cas échéant, par une décision de l'assemblée générale des Associés en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

8. Art. 8. Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre de Parts Sociales existantes.

9. Art. 9. Envers la Société, les Parts Sociales de la Société sont indivisibles, car seul un propriétaire est admis par Part Sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente envers de la Société.

10. Art. 10.

10.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales de la Société détenues par cet Associé sont librement transmissibles.

10.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chaque Associé ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

10.3 Dans le cas où les Associés A ou un de leurs Affiliés (chacun étant un "Associé Pertinent") souhaite vendre toutes les Parts Sociales de Catégorie A à un Tiers Acquéreur, l'Associé Pertinent pourra, pour toute vente par celui-ci à un Tiers Acquéreur de toute ou la partie concernée des ses Parts Sociales, moyennant la notification de l'Associé B et l'Associé C, exiger de l'Associé B (et exiger de l'Associé B qu'il obtienne de ses Affiliés) et de l'Associé C (et exiger à l'Associé C qu'il obtienne de ses Affiliés) de vendre toutes leurs Parts Sociales à l'Associé Pertinent ou au Tiers Acquéreur (la réalisation d'une telle vente aura lieu à la même date que la date de réalisation de la vente par l'Associé Pertinent au Tiers Acquéreur). La contrepartie de la vente obligatoire conformément au présent article 10.3 sera un prix par Part Sociale qui sera égal au prix par Part Sociale à payer à l'Associé Pertinent par le Tiers Acquéreur.

10.4 Dans le cas où un Associé Pertinent souhaite vendre toutes les Parts Sociales de Catégorie A ou un nombre de Parts Sociales de Catégorie A qui réunit plus de 75 pour cent des Parts Sociales de la Société à un ou plusieurs Tiers Acquéreur(s), l'Associé B et l'Associé C pourront, moyennant la notification de l'Associé Pertinent, exiger de l'Associé Pertinent de racheter toutes les Parts Sociales de Catégorie B détenues par l'Associé B (et tout Affilié de l'Associé B) et de racheter toutes les Parts Sociales de Catégorie C détenues par l'Associé C (et tout Affilié de l'Associé C). La contrepartie de la vente obligatoire conformément au présent article 10.4 sera un prix par Part Sociale qui sera égal au prix par Part Sociale à payer à l'Associé Pertinent par le Tiers Acquéreur.

10.5 Les dispositions drag et tag énoncées dans les articles 10.3 et 10.4 ci-dessus fonctionneront sans préjudice des droits de l'Associé B par rapport au Carried Interest (si payable).

11. Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé unique ou d'un des Associés.

12. Art. 12.

12.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être Associés.

12.2 Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

12.3 Les gérants sont nommés par l'Associé unique ou, le cas échéant, par les Associés, fixant la durée de son/leur mandat(s). Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'Associé unique ou, le cas échéant, les Associés.

12.4 Dans le cas où il y a plusieurs Associés, au moins deux (2) gérants seront nommés par les Associés à partir d'une liste de candidats proposés par les Associés A. Le(s) Associé(s) B (en tant que catégorie) et le(s) Associé(s) C (en tant que catégorie) n'auront pas le droit de proposer des candidats pour nomination en tant que gérant.

12.5 La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de l'un des gérants.

13. Art. 13.

13.1 Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

13.2 Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société, à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Toutes les réunions du conseil de gérance auront néanmoins lieu à Luxembourg. Le président

présidera toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence, le conseil de gérance pourra nommer un autre gérant en tant que président pro tempore à la majorité des personnes présentes à cette réunion.

13.3 Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cet avis à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

13.4 Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion de tel conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

13.5 Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

13.6 Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

13.7 Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

13.8 Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une décision écrite signée par tous les gérants est par conséquent juste et valable comme si elle a avait été adoptée à la réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue et une telle décision peut être rédigée en un seul document ou plusieurs documents séparés ayant le même contenu signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

14. Art. 14.

14.1 L'Associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social.

14.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, sous réserve des dispositions de la Loi.

15. Art. 15. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

16. Art. 16.

16.1 Chaque année, au 31 décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.2 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

17. Art. 17.

17.1 Les opérations de la Société peuvent être, et seront dans les cas prévus par la loi, surveillées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, Associé(s) ou non.

17.2 Les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés, selon le cas, par décision de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés, qui déterminera le nombre de tels commissaires aux comptes, pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. A la fin de leur mandat en tant que commissaires aux comptes, ils sont rééligibles mais ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, selon le cas, par décision de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés.

18. Art. 18.

18.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Un montant égal à cinq (5%) pour cent du bénéfice net de la Société est alloué à une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix (10%) pour cent du capital social nominal de la Société.

18.2 Suite au paiement des charges et tout intérêt et capital des prêts non-remboursé des prêts (si tel paiement a été ainsi approuvé), des distributions de Liquidités Disponibles pour Distribution seront effectuées aux Associés au pro rata de leur Capital Investi respectif dans les meilleurs délais raisonnables dès que le montant pertinent devient disponible pour distribution.

18.3 Aucun droit n'est donné à un Associé de demander et de recevoir des actifs autres que des liquidités. Le conseil de gérance (ou le(s) liquidateur(s) dûment désigné(s) en cas de liquidation de la Société comme prévu à l'article 20) pourra effectuer une distribution en nature de tels actifs, et tels actifs seront distribués de telle manière afin d'assurer que leur juste valeur marchande est distribuée et allouée en conformité avec les articles 18, 19 et 20, selon le cas.

18.4 Tout dividende à verser à une catégorie d'Associés sera réparti entre les détenteurs de telle catégorie de Part Sociale au pro rata de leur détention à la date de la distribution.

19. Art. 19.

19.1 En conformité avec l'article 18, le conseil de gérance est autorisé à procéder, aussi souvent qu'il le considère approprié et à tout moment pendant l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, et les conditions suivantes: a) le conseil de gérance pourra seulement prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires sur la base des comptes intérimaires; b) les comptes intérimaires ne pourront pas être datés de plus de deux (2) mois à la date de la réunion du conseil; et c) les comptes intérimaires, qui peuvent ne pas être audités, doivent prouver que des bénéfices distribuables suffisants existent.

19.2 Pour les besoins de cet article 19, les bénéfices distribuables sont égaux au bénéfice net réalisé depuis la fin du dernier exercice social, plus tous bénéfices reportés et sommes prélevées sur des réserves disponibles pour distributions, moins les pertes reportées et toutes les sommes à placer en réserve conformément aux dispositions de la Loi ou aux Statuts.

20. Art. 20.

20.1 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

20.2 Les recettes de liquidation, s'il y en a, seront distribuées dans l'ordre de priorité suivant:

20.2.1 sous réserve de l'article 20.2.2, le Rendement sera distribué aux Associés A, à l'Associé B et à l'Associé C au pro rata de leur Capital Investi; et

20.2.2 si le montant du Bénéfice Net excède le Rendement Privilégié alors:

(a) sous réserve de l'article 20.2.2 (b), si le Rendement atteint le Premier Echelon de Promotion TRI, alors un montant égal à 5 pour cent (5%) du Bénéfice Net sera à verser à l'Associé B;

(b) sous réserve de l'article 20.2.2 (c), si le Rendement atteint le Deuxième Echelon de Promotion TRI, alors un montant égal à 10 pour cent (10%) du Bénéfice Net sera à verser à l'Associé B; et

(c) si le Rendement atteint le Troisième Echelon de Promotion TRI, alors un montant égal à 12.5 pour cent (12,5%) du Bénéfice Net sera à verser à l'Associé B, (tout montant à verser à l'Associé B en conformité avec l'article 20.2.2 étant le "Carried Interest").

20.3 Nonobstant ce qui précède:

20.3.1 en aucun cas le montant total du Carried Interest à verser à l'Associé B en conformité avec l'article 20.2.2 ne pourra excéder 15 pour cent (15%) des Bénéfices Nets Après Promotion; et

20.3.2 par conséquent, tout Carried Interest à verser en conformité avec l'article 20.2.2 sera réduit par le montant requis afin de se conformer à l'article 20.3.1.

21. Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

22. Art. 22. Définitions.

"Affilié" signifie toute personne qui en relation avec la personne concernée (dans le cas d'une entité sociale) est une entreprise mère ou une filiale de cette entité sociale ou une filiale de cette entreprise mère et toute autre personne, partenariat, unit trust qui contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle avec cette première personne, partenariat ou unit trust ou, uniquement dans le cas de l'Associé B, est gérée ou conseillée par les gestionnaire d'actifs nommé dans tout contrat de gestion de fortune tel qu'il peut être conclu par rapport à la Société de temps à autre ou conseiller de telle personne, partenariat, unit trust ou entité sociale.

"Associé" signifie toute personne détenant des Parts Sociales de Catégorie A, des Parts Sociales de Catégorie B ou des Parts Sociales de Catégorie C de la Société.

"Associé A" signifie un détenteur de Parts Sociales de Catégorie A de temps à autre.

"Associé B" signifie un détenteur de Parts Sociales de Catégorie B de temps à autre.

"Associé C" signifie un détenteur de Parts Sociales de Catégorie C de temps à autre.

"Associé Pertinent" a le sens lui donné à l'article 10.3.

"Bénéfice Net" signifie:

a) si la Société cède toute ou l'essentiel de la Propriété, un montant égal à la somme:

(i) du total du Revenu Net d'Exploitation; et

(ii) des gains capitaux totaux du Groupe moins (A) ses pertes capitales totaux et (B) toutes dépenses non incluses dans la définition de Frais d'Exploitation qui ont été encourues par le Groupe et (C) tout les impôts encourus par le Groupe en relation avec la réception de telles sommes; ou

(b) si l'Associé A cède toutes de l'essentiel des parts sociales de la Société, le montant total de toutes les distributions reçues par l'Associé A en relation avec telles parts sociales et le gain capital réalisé et reçu par l'Associé A lors de telle cession après déduction des dépenses et dettes fiscales encourues par le Groupe, dans chaque cas, uniquement dans la mesure qu'elles sont en relation directe avec telle cession,

dans tous les cas, pour éviter tout doute, excluant tous montants en relation avec le Carried Interest.

"Bénéfices Nets Après Promotion" signifie une somme égale au Bénéfice Net moins le Carried Interest.

"Capital Investi" signifie la somme de tous les montants effectivement payés par les Associés (ou un de leurs Affiliés respectifs) par voie de souscription de titres ou autres participations au capital dans la Société (y compris, pour éviter tout doute, la détention de Parts Sociales) ou effectivement prélevés et avancés aux termes d'un prêt octroyé par un Associé à la Société ou toute autre forme d'investissement financier effectivement effectué par les Associés (ou un de leurs Affiliés) à la Société à tout moment, dans tous les cas indépendamment du remboursement ou retour ultérieur de tels montants à l'/aux Associé(s) (ou un de leurs Affiliés respectifs) et

(a) en relation avec l'Associé C, le Capital Investi sera réputé inclure à tout moment une somme additionnelle (la "Tranche B du Capital Investi") qui est égale au moins élevé (i) du montant requis afin que le Capital Investi de l'Associé C soit égal à 2% du Capital Investi total et (ii) un montant égal au Capital Investi de l'Associé C à ce moment donné et, dans tous les cas, telle somme additionnelle ne pourra excéder 400.000 EUR; et

(b) le Capital Investi des Associés A sera réputé être réduit d'un montant égal à la Tranche B du Capital Investi.

"Carried Interest" a le sens lui donné à l'article 20.2.

"Deuxième Echelon de Promotion TRI" signifie le montant que le Rendement doit atteindre afin de produire un TRI qui est égal ou supérieur à 15%.

"Frais d'Exploitation" signifie tous les coûts, y compris les impôts applicables, les dépenses de gestion ou de conseil (y compris toute commission de gestion ou de conseil) supportés par le Groupe en relation avec la Propriété, la TVA non-récupérable, et dépenses de gestion ou de conseil encourues (excluant, pour éviter tout doute, le Carried Interest), tels que déterminés raisonnablement par la Société y compris tous coûts et dépenses encourus par les Associés A ou l'un de ses Affiliés pour le compte de la Société en relation avec la constitution de la Société et la joint venture qu'elle représente.

"Groupe" signifie la Société et toute Affilié ou entreprise Affilié de la Société de temps à autre.

"Liquidités Disponibles pour Distribution" signifie, sous réserve de tout ajustement que la Loi ou toute autre loi applicable pourrait exiger, toutes les recettes de la Société, après déduction de paiements de dépenses (y compris des Frais d'Exploitation et tous impôts à verser ou retenus par la Société), les frais ou dépenses exigés en relation avec tout prêt à, ou investissements de capitaux dans, la Société, les montants à verser en relation avec tout prêt (à l'exclusion des prêts octroyés par les Associés à la Société) à la Société et tout autre montant retenu pour payer les dépenses ou les charges de la Société ou pour établir des réserves donc excluant, pour éviter tout doute, tous les montants en relation avec le Carried Interest.

"Loi" a le sens lui donné à l'article 1.

"Multiple de Capital Investi" signifie le Rendement divisé par le Capital Investi.

"Parts Sociales" signifie les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B et les Parts Sociales de Catégorie C émises dans le capital social de la Société de temps à autre.

"Part Sociale de Catégorie A" signifie les parts sociales de catégorie A dans le capital social de la Société émises et en circulation de temps à autre.

"Part Sociale de Catégorie B" signifie les parts sociales de catégorie B dans le capital social de la Société émises et en circulation de temps à autre.

"Part Sociale de Catégorie C" signifie les parts sociales de catégorie C dans le capital social de la Société émises et en circulation de temps à autre.

"Premier Echelon de Promotion TRI" signifie le montant que le Rendement doit atteindre afin de produire un TRI qui est égal ou supérieur à 12,5%.

"PropCo" signifie une société ou une autre entité constituée ou à constituer par ou pour le compte de la Société en conformité avec le plan d'affaires de la Société.

"Propriété" signifie toute propriété détenue par une PropCo et/ou la Société.

"Rendement" signifie le total des:

a) Liquidités Disponibles pour Distribution; et

b) Actifs disponibles à être distribués en conformité avec l'article 18.3, dans tous les cas après déduction de toute charge (effectif ou éventuel) fiscale néerlandais et/ou luxembourgeois dûe par la Société et tel qu'effectivement distribué aux Associés en conformité avec les présents Statuts et tout pacte d'associés conclu entre les Associés et excluant, pour éviter tout doute, le Carried Interest.

"Rendement Privilégié" signifie le montant que le Rendement doit atteindre afin de produire un Multiple de Capital Investi de 1,5 et un TRI de 12,5%.

"Revenu Net d'Exploitation" signifie, pour toute période, les loyers obtenus par la Société et/ou toute PropCo en relation avec la Propriété moins les Frais d'Exploitation.

"Société" a le sens lui donné à l'article 1.

"Statuts" a le sens lui donné à l'article 1.

"Tiers Acquéreur" signifie une entité dans laquelle les Associés ne détiennent ni directement ou indirectement, ni par un Affilié, des parts sociales ou autres participations quelconque.

"TRI" signifie le taux d'escompte annualisé qui quand appliqué aux Liquidités Disponibles pour Distribution aux Associés A donne une valeur actualisée nette de zéro, ayant adopté la convention de désigner les sorties des Associés A comme négatives et les entrées pour les Associés A comme positives. Les sorties des Associés A incluront tout le Capital Investi des Associés A; les entrées pour les Associés A incluront les intérêts de tous les prêts accordés par les Associés A à la Société, le remboursement de tous les prêts accordés par les Associés A à la Société et tous les dividendes payés sur, et tous produits de vente en relation avec, les Parts Sociales de Catégorie A. Le TRI sera calculé en utilisant la fonction XIRR dans Microsoft Excel 2010 (ou toute version qui succède) et sera calculé en euros.

"Troisième Echelon de Promotion TRI" signifie le montant que le Rendement doit atteindre afin de produire un TRI qui est égal ou supérieur à 17,5%."

Quatrième résolution

Les Associés décident d'autoriser, en application de l'article 189 de la loi Luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la cession par tout Associé A (tel que ce terme est défini dans les Statuts Modifiés) d'une partie ou de la totalité des parts sociales qu'il détient dans la Société à Europa Fund IV (No.2), L.P., un limited partnership constitué selon les lois d'Angleterre et du pays de Galles, ayant son siège social au 15 Sloane Square, SW1W 8ER Londres, Royaume-Uni. Les Associés décident également que telle autorisation sera valable pour une période de deux (2) ans à partir de la date des présentes résolutions.

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élève à deux mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; à la demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état civil et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12343. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014147313/756.

(140168128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

Les Portes du Terroir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 79, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 37.950.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014144941/14.

(140165071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2014.

GFI PSF, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue de Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 124.204.

L'an deux mil quatorze, le vingt-deux,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de la société à responsabilité limitée

GFI PSF

une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-3372 LEUDELANGE, 2 rue de Drosbach,

inscrite au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B124.204,

constituée sous la dénomination «ARES LUXEMBOURG S.à r.l.» suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 29 janvier 2007, publiée au Mémorial C numéro 626 du 17 avril 2007, page 30.039.

A comparu:

La société anonyme «GFI Informatique» société de droit français, avec siège social à F-93400 Saint-Ouen, 145 boulevard Victor Hugo, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Bobigny sous le numéro 385 365 713,

représentée par Monsieur Vincent ROUAIX, dirigeant de sociétés, demeurant à F-75016 Paris, 5 rue Michel Ange, agissant en sa qualité de d'administrateur délégué avec pouvoir d'engager ladite société,

ici représenté par Monsieur Alexandre ROLAND, chef de projet, né le 23 octobre 1979 à Mons (Belgique), demeurant professionnellement à L-3372 Leudelange, 2 rue de Drosbach, en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

La partie comparante détient l'ensemble des parts sociales.

L'associée unique préqualifiée a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide de changer les pouvoirs de signature et de modifier par conséquent l'article 12 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 12.** La Société est gérée par un gérant unique ou par un conseil de gérance composé de deux ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le gérant unique ou le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature du gérant unique. Si la gestion est confiée à un conseil de gérance, la Société est engagée, en toutes circonstances, par la signature conjointe de deux gérants. Cependant, la Société est valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant, pour les actes relatifs à sa gestion journalière.

La société est surveillée par un ou plusieurs réviseurs externes qui justifient d'une expérience professionnelle adéquate nommés par l'organe chargé de l'administration qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur fonction qui ne pourra excéder six ans.

L'organe chargé de l'administration de la société peut révoquer le(s) réviseur(s) d'entreprises à tout moment. Le(s) réviseur(s) d'entreprises est/sont rééligible(s).

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président.

Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins cinq jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Lorsque le conseil de gérance est composé d'au moins trois membres, tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion. Au cas où, lors d'une réunion du conseil de gérance, il y a égalité de voix pour et contre une décision, la voix du président sera prépondérante.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par lettre ou par télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.»

Deuxième résolution

L'associée unique constate que le Conseil de Gérance ainsi mis en place est actuellement composé des personnes suivantes:

1. Monsieur Michel BERJAMIN, directeur opérationnel, né le 24 octobre 1957 à Paris (France), demeurant professionnellement à F-93400 Saint-Ouen, 145, boulevard Victor Hugo;

2. Monsieur Pascal MEYERS, directeur général, né le 24 octobre 1969 à Hasselt (Belgique), demeurant à professionnellement à L-3372 Leudelange, 2 rue de Dorbach;

3. GFI Informatique SA société de droit français, avec siège social à F-93400 Saint-Ouen, 145 boulevard Victor Hugo, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Bobigny sous le numéro 385 365 713,

4. Monsieur Cyril MALHER, directeur financier, né le 8 avril 1964 à Paris (France), demeurant professionnellement à F-93400 Saint-Ouen, 145, boulevard Victor Hugo

5. GESTION CONSEIL FORMATION, ayant son siège social à L-8371 Hobscheid, 1, rue de Steinfort, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B130.412, représentée par Monsieur Bruno HANNON, directeur financier, demeurant professionnellement à Leudelange

6. Monsieur Alexandre ROLAND, chef de projet, né le 23 octobre 1979 à Mons (Belgique), demeurant à professionnellement à L-3372 Leudelange, 2 rue de Dorbach;

La société sera engagée valablement par la signature conjointe de deux gérants, sauf pour la gestion journalière de la société, pour laquelle la société sera engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Déclaration en matière de blanchiment

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille trois cent cinquante euros (1.350.-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ROLAND, REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils le 23 juillet 2014. Relation: EAC/2014/10267. Reçu soixante-quinze euros.

Le Receveur (signé): HALSDORF.

Pour expédition conforme.

Pétange, le 6 août 2014.

Référence de publication: 2014147396/111.

(140167437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2014.

SYD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 190.182.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le huit septembre.

Pardevant Nous, Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absente, laquelle dernière restera le dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Madame Silvana SERRA, née le 3 décembre 1952, à Sardara, Italie, demeurant à F-57180 Terville, 7, allée des Pépinières.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de SYD S.à r.l. (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi») et par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans les limites de la commune de Bertrange par simple décision du gérant ou des gérants agissant de façon conjointe.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet tant au Luxembourg qu'à l'étranger le commerce et la prestation de services, notamment la négociation, la gestion et la communication d'avantages commerciaux sur internet proposés par des opérateurs économiques à des consommateurs.

La Société a également pour objet de participer par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

La Société a encore généralement pour objet toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

La Société pourra prêter, accorder tous concours, avances, garanties, emprunter avec ou sans garanties et émettre des obligations ou autres instruments financiers qui pourront être convertibles à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société.

La Société exercera son activité sous réserve des autorisations administratives éventuellement requises en la matière.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales**Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, l'assemblée générale fixe les attributions et pouvoir des différents gérants.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du ou des gérants.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant, ou des gérants, qui aura, auront, tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par deux gérants agissant de façon conjointe.

Art. 9. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers soit par la signature du gérant unique, soit par la signature conjointe de deux gérants ou, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 10. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 11. Pouvoirs et droits de vote.

11.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

11.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

11.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 12. Forme - Quorum - Majorité.

12.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

12.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

12.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 13. Exercice social.

13.1. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant, ou les gérants, dresse, dressent, un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

14.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation**Art. 15. Dissolution - Liquidation.**

15.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 16. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Madame Silvana SERRA, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les cinq cents (500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommée gérant de la société pour une durée indéterminée:

Madame Silvana SERRA, née le 3 décembre 1952, à Sardara, Italie, demeurant à F-57180 Terville, 7, allée des Pépinières.

2. Le siège social de la Société est établi au 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange.

Avertissement

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Serra et J. Castel.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 septembre 2014. LAC/2014/42432. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2014.

Référence de publication: 2014144468/153.

(140164403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2014.